

HAILLEVETTE



Boulangerie - Pâtisserie
Pains spéciaux
Jérôme GAILLARDON

Chaque jour,
dans mon fournil,
je pétris et je cuis
votre pain.

banette

12, rue de la Mairie - Chaillevette
05 46 36 63 46
L'Isle d'Etaules - Etaules
05 46 36 44 64

Christine BECKER TÔLES

Bardage et couverture : galva laqué,
Panneaux tuiles, pannes zed, translucides,
Panneaux isolants, en direct d'usine

17, rue du Marvoux
à **CHAILLEVETTE**

Tél. **05 46 36 66 05**
Fax 05 46 36 67 09

Imprimerie LAGARDE SAUJON

CRÉATION IMPRESSION

3C L'Atlantique - 2 rue de la Pointe
(à côté de Georget Motoculture)
05 46 22 70 55
contact@imprimerie-lagarde.com

IMPRIM'VERT®

Nathalie MARQUET-GASS
Atelier de Tapisserie d'Ameublement
Cannage

5, rue de Chambion
17890 CHAILLEVETTE
Tél./Fax **05 46 36 65 81**

Cartier informatique

Brice CARTIER
Assistance - Conseil - Dépannage

06 62 52 97 41
bricecis@gmail.com
www.cartierinformatique.com

2 impasse de la cure, 17530 Arvert - SIRET : 751 080 268 00012

S.A.R.L. ACLIMAT PALLUAS

Dépannage

Spécialiste

- Electricité Générale
- Climatisation
- Pompe à chaleur
- Plancher chauffant et rafraîchissant
- Domotique

3, route des Brandes
17890 CHAILLEVETTE
Tél./Fax **05 46 36 02 29**
Portable **06 13 08 89 52**

La Cabane du Port de Châtressac
à Chaillevette
Tél. 05 46 36 39 58

Dégustation - Vente à emporter

Sarl J&J Bourdeau
Agent Peugeot

Intervention toutes marques
Véhicules neufs et occasions

25, route du Magarin
17920 Breuillet
Tél. +33 (0)5 46 22 60 32
Fax +33 (0)5 46 22 63 26
sarlj.bourdeau@orange.fr

PEUGEOT

www.peugeot.com

Numéros utiles :

Mairie : 05 46 36 60 25
Ouverture au public
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h à 18 h

Service de garde des médecins :
le soir après 20 heures ou le week-end
à partir du samedi midi : **05 46 27 55 20**

S.A.M.U. : **15** - Pompiers : **18**

Gendarmerie : **17** ou **05 46 36 11 43** (La Tremblade)

EDF sécurité dépannage : **0 810 333 017**

Sauvetage en mer : **05 56 59 82 00**

Sommaire

Le mot du maire	3
Les décisions du conseil municipal	4/16
Informations municipales	17/21
Vie scolaire	22/26
Vie associative	27/31
Reportage	32/33
État civil	34

Photo de couverture : Jean-Michel Bouyer
Directeur de la publication : Vincent Noël Griolet, maire de Chaillevette
Responsable de la publication : Guy Mary, maire-adjoint
Membres de la commission information :
Catherine Bouyer, Sylviane Sanchez, Jean-Michel Bouyer, Philippe Ménadier
Imprimerie Lagarde - Saujon - Dépôt légal : 834



Il n'est pas toujours facile d'évoquer certains sujets d'actualité sans faire de redite ! Et pourtant je prends ce risque en évoquant l'horreur que nous avons tous éprouvée en ce sinistre vendredi 13.



Notre France, si paisible habituellement, aura connu par deux fois cette année des événements dépassant l'entendement, atteignant l'insoutenable, quant on pense que ce ne sont finalement que des gosses qui ont commis l'irréparable. Des gosses à l'éducation incertaine, des mômes au cerveau lavé par des ordures sans scrupule dont l'idéal fumeux ne trouve aucune explication rationnelle.

Nous nous sentons à l'abri dans nos douillettes provinces, et pourtant. Sans vouloir exacerber les craintes de nos concitoyens, nous nous devons de les mettre en garde sur les risques courus par leurs propres enfants. Qui ne fait attention à leur lecture ou à leurs fréquentations court déjà un grand risque, mais celui-ci augmente si on laisse à nos adolescents la bride sur le cou en matière d'informatique. Je ne sais quel ahuri a eu la sinistre idée de qualifier de « sociaux » les « réseaux » qui inondent nos ordinateurs ? Il n'y a pourtant rien de social dans le fouillis de tentations aussi diverses que malfaisantes que l'on rencontre sur le net ! Il faut savoir les déceler et empêcher nos gamins d'y accéder. Par pitié, amis parents, faites qu'aucun des vôtres ne tombe dans ce panneau.

À travers cet édit que j'aurais bien aimé rendre plus joyeux, je veux aussi évoquer ce risque d'un autre genre, et qui, s'il n'a aucune commune mesure avec le sujet précédent, a marqué pour les chaillevetons cette fin d'année. Les frelons asiatiques ont eu le triste privilège d'endeuiller notre commune, et mis en exergue un fléau auquel petit à petit nous nous étions habitués. L'arrivée de cet envahisseur avait engendré de bonnes réactions au départ, intervention des pompiers, primes pour la destruction, puis au fil des ans, sans doute lié au coût des opérations, plus rien ! Si, une propagande, certes utile, que nous avons relayé, et que relayons à nouveau dans nos colonnes pour la fabrication de pièges à frelons. Insuffisant toutefois si l'on ne s'attaque pas aux nids de l'intrus. La législation applicable en la matière est encore balbutiante, laissant aux propriétaires des parcelles envahies, les frais de destruction.

Notre réaction en la matière, lettres aux responsables de l'État et aux élus politiques, a eu le mérite d'alerter quelque peu la presse, mais nous attendons plus, souhaitant l'intervention des pouvoirs publics en mettant en place de véritables brigades spécialisées au sein des casernements de sapeurs pompiers, soit en indemnisant les interventions de professionnels. Il faut savoir que celles-ci sont facturées selon les difficultés d'approche des nids, entre 200 et 700 euros, voire plus en milieu difficile.

Avant de vous présenter nos vœux traditionnels, vous me permettrez d'avoir une pensée émue à l'égard de tous ceux de nos chaillevetons qui ont subi de dramatiques événements en cette année 2015. Je ne citerai personne bien évidemment, au risque d'en oublier, mais je suis sûr qu'ils se reconnaîtront et qu'ils sauront que notre conseil tout entier est de tout cœur avec eux.

Enfin à vous tous, sans exception, vos élus municipaux se joignent à moi pour souhaiter qu'au delà de nos petits griefs passagers nous soyons tous unis pour nous souhaiter en toute sincérité et amitié une bien meilleure année 2016 que la précédente et vous donnent rendez-vous à la cérémonie des vœux le vendredi 15 janvier 2016 à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Le maire, Vincent Griolet

VENTE - LOCATION
Matériel médical
Bien-être

MATÉRIEL MÉDICAL BIEN-ÊTRE VENTE LOCATION

Livraison gratuite à domicile
et assistance téléphonique 24/24 et 7/7

SEUDRE CONFORT MÉDICAL
Service et technologie de santé à domicile
4 rue des Artisans ZAC des Brégaudières 17390 LA TREMBLADE
Tél. **05 46 47 33 76** - seudreconfortmedical@orange.fr

AUX CLAIRES FONTAINES
Chambres d'hôtes
Maïté et François de SARIAC

2, rue des Fontaines
17890 CHAILLEVETTE
05 46 36 51 88 / 06 72 57 77 50
auxclairesfontaines@gmail.com

Le conseil municipal a décidé :

SÉANCE DU 27 AOÛT 2015

Programme 2015 grosses réparations aux bâtiments scolaires

M. le Maire rappelle que par décision du 4 juin 2015, le conseil municipal a décidé de solliciter l'aide financière du département pour la réalisation d'un programme de travaux de grosses réparations aux écoles estimé à 4 314.65 € HT (changement d'une porte et pose de stores d'occultation). Considérant qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux supplémentaires de plomberie et de faïence dans les WC de la classe maternelle, il propose au conseil municipal de délibérer à nouveau sur ce sujet.

Le programme des travaux à réaliser est estimé à :

- Fourniture et pose de stores d'occultation :	1 700.40 € HT
- Fourniture et pose d'une porte aluminium :	2 614.25 € HT
-Rénovation des sanitaires classe maternelle :	2 097.10 € HT
-Faïence WC classe maternelle :	2 238.00 € HT
TOTAL :	8 649.75 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - **décide** la réalisation de ces travaux,

- **sollicite** une subvention auprès du conseil départemental,
- **arrête** le plan de financement comme suit :
 - Subvention du conseil départemental : 30 % du montant HT soit 2 594.92 €
 - Autofinancement pour le solde, soit 6 054.83 €
- **autorise** le maire à signer tout document à intervenir
- **PRÉCISE** que cette délibération annule et remplace celle du 4 juin 2015 portant le même objet.

Investissement locatif intermédiaire Pinel : demande d'agrément dérogatoire

M. le Maire informe que le dispositif d'investissement locatif « Pinel », successeur du dispositif « Duflot », s'adresse à tous les contribuables français qui acquièrent, entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 décembre 2016, un logement destiné à la location (neuf ou en l'état futur d'achèvement) dont les caractéristiques thermiques et la performance énergétique sont conformes à la réglementation thermique en vigueur. Les investisseurs bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu répartie de manière linéaire sur toute la durée de location. Cet avantage fiscal, calculé sur le prix de revient du logement, est proportionnel à la durée d'engagement de mise en location du logement :



BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES DU BÂTIMENT
 RT2012 Étude Thermique Réglementaire
 Attestation Bbio pour Permis de Construire
 Thermique - Électricité - Maquettes numériques
05 46 02 74 99 / agence@becis.fr / www.becis.fr
 44 bis, place du Général-De Gaulle - 17600 SAUJON



Chez Max BOUCHERIE
Soreuillet
 Tel. 05.46.42.72.39



termit'pro
 le professionnel de la qualité
 Installations LORÉ
 05.37 / 06.60.66.06.
termit'pro IS - DETERMITAGE - E
 GE DES TOITURES
Artisan de la qualité



- Quelles sont aujourd'hui les techniques utilisées ?

Deux approches : l'intervention chimique qui exige le forage systématique de tous les supports termités ou susceptibles de l'être, puis l'injection en grande quantité de produits insecticides ; ou bien la protection par pièges, qui consiste à implanter des stations autour et dans la maison, sans détériorer le bâti.

- Les pièges (ou stations), comment ça marche ?

Les pièges sont implantés à l'intérieur et à l'extérieur du bien à traiter. Lorsque les termites pénètrent dans le piège et consomment les intercepteurs en bois, l'entreprise remplit la station avec de la cellulose pure dans laquelle un insecticide à effet différé (inhibiteur de mue) est incorporé. L'insecte ingère la formulation et la transmet ensuite aux autres individus : la termitière est alors condamnée.

Les + : Traitement des bois - Détermitage - Nettoyage des toitures et façades - Assèchement des murs - Protection termicide à la construction et avant rénovation - Isolation des combles.

termit'pro/Ets. Loré : 23 rue des Fontaines à Chaillevette. Tél. 05 46 47 06 37 et 06 60 66 06 37.
 www.termitpro.fr - termitpro@wanadoo.fr

- Pourquoi le piège est-il toujours plus efficace ?

Si le traitement chimique n'est pas très écologique et esthétiquement discutable, notamment lorsque le bien est à la vente, il a surtout l'inconvénient de ne jamais régler complètement le problème et de le différer en permanence. Avec la technique du piège, ce sont les termites eux-mêmes qui vont propager jusqu'à la termitière, la formulation nécessaire et suffisante à sa disparition. Procédé issu de la recherche et véritable alternative au traitement chimique, la technique du piège ne représente aucun danger pour l'homme, les animaux et les plantes ; ne provoque aucune dégradation et n'oblige à l'injection d'aucun produit insecticide en grande quantité à l'intérieur des différents supports : vérification régulière du site donc efficacité constante et destruction définitive des colonies sur la zone de lutte.

La formulation **Labyrinth**™ est certifiée CTBP+ sur les espèces métropolitaines



21 % pour les investisseurs qui s'engagent à louer le logement sur 12 ans

18 % pour les investisseurs qui s'engagent à louer le logement sur 9 ans

12 % pour les investisseurs qui s'engagent à louer le logement sur 6 ans.

La réduction d'impôt est conditionnée à l'engagement de louer le logement nu à usage d'habitation principale. Le dispositif est soumis à plusieurs conditions dont : le plafond de l'investissement est limité à 300 000 € et à 2 logements par an ; les loyers et les ressources des locataires sont plafonnés.

Le dispositif « Loi Pinel » permet dans les zones tendues « A » et « B1 » (région parisienne et grandes agglomérations) du territoire français de limiter les loyers pour les ménages à revenus moyens en contrepartie d'une réduction d'impôt pour les investisseurs.

Pour les communes en zone « B2 » caractérisées par une tension des marchés foncier et immobilier et des besoins particuliers en logement locatif, l'établissement public de coopération intercommunal peut solliciter une dérogation auprès du représentant de l'État dans la région afin qu'elles puissent bénéficier du dispositif d'investissement locatif intermédiaire « Pinel ».

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) a délibéré en ce sens le 17 juillet 2015 et demande un agrément dérogatoire pour les communes de son territoire situées en zone « B2 » qui émettent un avis favorable sur sa démarche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu l'article 199 novovicies du Code général des impôts,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2014 pris en application de l'article R.304-I du code de la construction et de l'habitation, publié le 14 octobre 2014, et classant la commune de Chaillevette en zone « B2 »,

Vu la circulaire du 26 juin 2013 relative au dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique du 17 juillet 2015 sollicitant une demande d'agrément dérogatoire pour les communes situées en zone « B2 »,

- **émet** un avis favorable sur la demande d'agrément dérogatoire formulée par la Communauté d'agglomération Royan Atlantique.

Subvention pour le service d'aide à domicile du canton de La Tremblade

M. le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2012, le service d'aide à domicile fonctionne comme un service à part entière et n'a de lien avec le CCAS de La Tremblade que le rattachement juridique. Son territoire d'intervention est le canton de La Tremblade en accord avec les six communes qui le composent. Le budget établi pour 2015 prévoit une subvention globale à hauteur de 40 000 € destinée à équilibrer les dépenses et les recettes du service pour l'année 2015.

Il précise que la répartition de cette somme s'effectue selon la règle de calcul appliquée depuis 2008, à savoir le

nombre d'heures servies l'année précédente sur les six communes du Canton. Le CCAS de La Tremblade propose une convention cadre par laquelle la commune de Chaillevette valide son concours financier apporté au CCAS de La Tremblade pour le fonctionnement du service d'aide à domicile aux conditions suivantes :

- montant de la subvention globale versée par les six communes pour l'année 2015 : 40 000 €

- la part de chaque commune est calculée selon le nombre d'heures effectuées dans le cadre de la prestation d'aide à domicile chez les bénéficiaires résidants dans la commune en 2014 (3273.50 heures).

Selon ce calcul, la participation de la commune de Chaillevette pour l'année 2015 s'élève à 3 674 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la prise en charge de la participation demandée pour l'année 2015 d'un montant de 3 674 € qui sera payée en deux fois : 50 % à la signature et 50 % en septembre 2015,

- **accepte** le projet de convention proposé par le CCAS de La Tremblade,

- **autorise** le maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS de La Tremblade.

Adhésion à l'UNIMA

M. le Maire donne lecture des statuts de l'Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA), syndicat mixte créé en application des articles 152 à 155 du code de l'administration communale), il précise les avantages de l'adhésion de la commune à l'UNIMA et propose d'adhérer à ce syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre (M. Desmoulins) et 2 abstentions (M^{me} Bazin et M. Volay)

- **décide** de donner son adhésion à l'Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA) et de se conformer aux statuts présentés,

- **décide** de s'engager à verser une cotisation annuelle, à partir de 2016, d'un montant de 80 €,

- **décide** de demander au comité syndical de l'UNIMA de bien vouloir agréer la présente candidature en vue de l'adhésion sollicitée.

Schéma directeur des eaux pluviales et plan de financement

Le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales est un outil de planification des aménagements. Il permet ainsi de :

• satisfaire aux obligations de la commune vis-à-vis de la réglementation en vigueur,

• créer une cartographie complète et détaillée du réseau des eaux pluviales,

• identifier les secteurs qui seraient sources potentielles d'inondation ou de dégradation de la qualité des rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel,

• définir les orientations pour améliorer la gestion quantitative et qualitative du réseau des eaux pluviales,

• définir les modalités de gestion des eaux pluviales à travers la carte de zonage pluvial.

Le coût de cette étude est estimé à : 29 560 € net

Cette étude est susceptible de bénéficier de subventions de la part du conseil départemental de la Charente Maritime, et de l'agence de l'eau. Les subventions apportées par les partenaires financiers s'appuieront sur le montant hors taxes de l'étude.

Le plan de financement proposé est le suivant :

	Taux	Montant en € HT
Financement		
Conseil départemental 17	30 %	8 868,00
Agence de l'eau	50 %	14 780,00
<i>s/total subventions</i>	<i>80 %</i>	<i>23 648,00</i>
Commune de CHAILLEVETTE	20 %	5 912,00
TOTAL	100 %	29 560,00

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le plan de financement défini pour l'opération,
- **sollicite** l'attribution de subvention de l'agence de l'eau selon le plan de financement ci-dessus,
- **s'engage** à prévoir au budget les sommes restant à la charge de la commune.

Natation scolaire 2015-2016

M. le Maire informe le conseil municipal que pour l'année scolaire 2015-2016, l'utilisation de la piscine sera facturée 3,85 € par élève et par séance, soit pour une série de 12 séances, 46,20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de faire participer les enfants de l'école au cycle de natation scolaire 2015-2016,
- **s'engage** à prendre en charge la dépense correspondant au projet pédagogique de natation scolaire 2015-2016 comprenant l'utilisation de la piscine de Saujon ainsi que le transport par autocar,
- **autorise** le maire à signer la convention à intervenir avec le SIVU de la piscine de Saujon.

Subvention pour le financement du projet cirque de l'école

M. le Maire informe le conseil municipal que M^{me} Tavanae, directrice de l'école, a remis en mairie le bilan financier du projet cirque qui s'élève à 14 000 €.

Conformément aux engagements pris lors de la préparation de projet, il précise qu'il convient de définir le montant de la subvention que la commune, sachant que pour assurer

l'équilibre de l'opération, une aide de 300 € est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'attribuer une subvention de 300 € à la coopérative scolaire de l'école publique de Chaillevette pour le financement du projet cirque.

Convention de travaux avec Orange pour effacement des réseaux téléphoniques rue des Brandes

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au projet de mise en souterrain des réseaux EDF et France Télécom rue des Brandes, il convient de conclure une convention avec Orange afin de formaliser les conditions de réalisation de la prestation.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **confirme** la décision de faire réaliser la mise en souterrain des réseaux rue des Brandes,
 - **accepte** les termes de la convention proposée par Orange,
 - **autorise** M. le Maire à signer ladite convention avec Orange et tous documents à intervenir.

Contrat de maintenance de l'alarme de l'école

M. le Maire informe le conseil municipal que l'école est équipée d'un système d'alarme acquis en formule location pour une durée de 60 mois.

Il précise que le contrat est arrivé à son terme et propose de conserver le bénéfice d'une garantie pièces, main d'œuvre et déplacement sur le matériel en souscrivant un contrat de maintenance moyennant le versement d'une redevance mensuelle TTC de 15,55 €.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **décide** de souscrire un contrat de maintenance au tarif de 15,55 € TTC par mois,
 - **autorise** le maire à signer le contrat à intervenir.

Convention de location d'un terrain communal pour création d'un jardin potager

M. le Maire rappelle que M. Daniel Desmoulin bénéficie depuis plusieurs années de la mise à disposition d'un terrain dont la commune est propriétaire pour l'exploitation d'un jardin potager, rue du Marvoux



COIFFURE HOMME
Fabrice
Sur rendez-vous

VENTE DE VIN

28, rue Ch. Hervé - 17750 ETAULES **05 46 47 45 66**



SARL SOBRIAL ETS PORTIER

BRICOLAGE
MATERIAUX
JARDINERIE

FRANCE MATÉRIAUX

SERVICE APRES VENTE ASSURE EN MAGASIN

2 Ter rue des justices - 17530 ARVERT
Tél : 05.46.36.46.80 www.bricopro-arvert.com

Afin de régulariser cette situation officiellement et définir les conditions d'utilisation des lieux, il propose au conseil municipal de conclure une convention de location avec l'intéressé moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 100 € qui sera versée sur le budget du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Desmoulins) et 1 abstention (M. Volay),

- **accepte** que le terrain cadastré B N° 735 rue du Marvoux soit mis à disposition de M. Daniel Desmoulins pour y aménager un jardin potager;
- **décide** que M. Daniel Desmoulins versera au profit du budget du CCAS une redevance annuelle de 100 €;
- **autorise** le maire à signer la convention à intervenir.

Convention d'utilisation du terrain de football par l'association Football presqu'île d'Arvert

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le président de l'association Football presqu'île d'Arvert souhaite développer la pratique du football sur la Presqu'île d'Arvert afin d'offrir à la jeunesse la possibilité de s'initier et de pratiquer le football sous forme de loisirs ou de compétition.

Considérant que le terrain de football ainsi que les vestiaires seront susceptibles d'être utilisés, M. le Maire propose de rédiger une convention afin de définir les conditions de mise à disposition à titre gratuit de ces installations sportives.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le président de l'association Football presqu'île d'Arvert définissant les conditions de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dota-

tions qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Chaillevette rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Chaillevette estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons qu'à l'unanimité le conseil municipal de la commune de Chaillevette soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Questions diverses

M. le Maire rend compte de l'accident survenu à son adjoint Guy Mary et indique l'amélioration de son état de santé.

M. le Maire informe les membres du conseil que la réunion des jeunes aura lieu le 18 septembre 2015 pour faire le point des travaux à venir les concernant.

Concernant le cimetière, M. le Maire a été contacté par une société proposant la gestion de celui-ci. Cela amène à préciser qu'en effet il y aura lieu de se pencher sur la remise en état des tombes ou leur réattribution.

Sylviane Sanchez évoque la rentrée scolaire. L'organisation des TAP sera identique à celle de l'année dernière. Elle est toujours à la recherche de bénévoles supplémentaires. Elle précise que le rugby cette année sera remplacé par le foot.

Anthony Desmoulins fait part du mécontentement de M. Stéphane Seguin qui souhaitait que l'autorisation d'occupation temporaire de la cabane de Jean-Baptiste Seguin lui soit attribuée. Philippe Ménadier lui précise que les cabanes situées rive droite du chenal de Chatressac, ne peuvent en aucun cas servir à des professionnels et que c'est la raison pour laquelle la commission portuaire à laquelle ont participé les agents du conseil départemental chargés des questions portuaires, a tenu compte de l'ordre d'inscription de la liste d'attente pour l'attribution de ladite cabane. M. le Maire confirme les propos de M. Ménadier.

Angèle Bazin rappelle la satisfaction unanime qu'a engendrée la mise en place du cirque dans le cadre de l'activité scolaire au printemps.

Concernant la rue du Porche, elle indique que 2 voitures ne pouvant se croiser, il serait peut-être utile d'envisager la mise en place d'un sens unique. L'idée en est retenue et fera l'objet d'une étude. Elle demande la mise en place d'un panneau signalant la présence d'enfants.

Josiane Poitevin informe que le contrôle du tri est réalisé

lors de la collecte et qu'en cas de problème, un agent de la CARA se déplacera pour expliquer le bon usage du tri sélectif.

Evelyne Réa demande que les riverains de la rue du Porche rentrent leurs conteneurs une fois la collecte réalisée.

Elle signale de fortes odeurs d'égout qui se dégagent dans les habitations de la rue du Porche.

Catherine Bouyer précise que l'organisation de la fête de la Mer prévue le 28/08 n'engage en rien l'association du CMAC et que toute personne qui y participera le fera à titre personnel.

Sylviane Sanchez rappelle l'installation d'un nouvel arrêt de bus au bas de la rue du Maine-Auriou améliorant la sécurité. À terme cette installation sera éclairée de façon satisfaisante et des passages piétons vont être mis en place. Cette installation permet ainsi la suppression de l'arrêt de bus sur la RD14 qui était réputé dangereux.

Anthony Desmoulins proteste du fait que le train des mouettes circule trop tard le soir. M. le Maire lui répond qu'il n'y a pas lieu de s'en offusquer, le train nocturne ne circulant que 3 ou 4 fois dans les mois d'été.

Anthony Desmoulins demande que le chemin du Maine-Labrette soit mis en sens unique car deux véhicules ne peuvent pas se croiser.

Philippe Ménadier revient sur l'accident de Guy et dit combien cet accident a été pénible. Il faut en tirer toutes les conclusions qu'il convient et surtout pour l'avenir être très prudent pour l'organisation des manifestations.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2015

Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire et installation de M. Robert Duc

M. le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 27 août 2015 Mme Danielle Riché élue sur la liste « Chaillevette Cap Avenir » a donné sa démission du conseil municipal dans les conditions prévues par l'article L 2121-4 du CGCT.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, elle est remplacée par M. Robert Duc, le suivant sur la liste précitée.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de M. Robert Duc. Le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence.

Modification du tableau des effectifs

M. le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie va faire valoir ses droits à la retraite.

Afin de pourvoir à son remplacement et de permettre à l'agent qui sera nommé de travailler en binôme avec elle avant son départ, il propose au conseil municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs en créant à compter du 1^{er} janvier 2016 un poste d'adjoint administratif principal 1^{re} classe à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la proposition de M. le Maire,



- **dit** que le nouveau tableau des effectifs sera le suivant à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- 1 attaché territorial TC
- 1 adjoint administratif principal 1^{re} classe TC
- 1 adjoint technique 1^{re} classe TC
- 1 adjoint administratif 1^{re} classe TC
- 6 adjoints techniques 2^e classe TC
- 1 adjoint administratif 2^e classe TC
- 1 brigadier de police municipale TC
- 1 adjoint administratif contractuel 2^e classe TNC 21/35^e

Fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat avec la société Elior arrive à terme le 31 décembre 2015 et propose de lancer un nouvel appel d'offres sous la forme d'un marché en procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la proposition de M. le Maire,
- **dit** que les repas auront 4 composantes : un hors d'œuvre chaud ou froid, un plat protidique (viande, poisson ou œuf), un accompagnement (légumes, féculent ou céréales), un dessert (produit laitier, fruit, pâtisserie) et que le pain sera fourni par la collectivité.
- **décide** que le marché sera conclu pour une durée d'un an et sera renouvelable annuellement par décision expresse de la collectivité au maximum 2 fois de telle sorte que la durée globale du marché ne puisse excéder 3 années.
- **autorise** le maire à lancer la procédure d'appel d'offres sous la forme d'un marché en procédure adaptée article 28 du code des marchés publics et à signer tous documents à intervenir.

Remplacement du photocopieur : contrat de location et de maintenance

M. le Maire informe le conseil municipal que la société Jeapi vient de remettre une proposition concernant le remplacement du photocopieur pour la mairie.

Il précise que cette offre correspondant à un loyer de 1 339,48 € HT par trimestre à compter de janvier 2016 comprend la souscription d'un nouveau contrat de location pour une durée de 21 trimestres, incluant la fourniture d'un photocopieur MX3640 avec mise en place d'un logiciel drive nécessaire pour la mise en œuvre de la norme PeSV2 pour la mairie ainsi que la reconduction de la mise à disposition à l'école du co-

pieur actuellement sur site. La mise en configuration du nouveau matériel sera facturée 80 € HT et la société Jeapi accorde un geste commercial correspondant au remboursement du loyer en cours à hauteur de 500 € TTC.

Il informe en outre que le contrat de maintenance proposé pour les deux photocopieurs s'élève à :

- 97,50 € HT par trimestre dans la limite d'une consommation totale trimestrielle pour les deux appareils de 25 000 copies noir et blanc
- 261,30 € HT par trimestre dans la limite d'une consommation totale trimestrielle pour les deux appareils de 6 700 copies couleur
- au-delà de ces volumes, les copies supplémentaires en noir seront facturées 0,0035 € HT la copie et celles en couleur 0,035 € HT la copie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** le remplacement du photocopieur de la mairie avec contrat de maintenance aux conditions précitées,
- **autorise** M. le Maire à signer le contrat de location et le contrat de maintenance à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2016.

Convention de servitudes avec ERDF pour occupation d'un terrain communal

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de renforcement de réseau qu'ERDF va réaliser rue de Chatressac afin d'améliorer la desserte en électricité du lotissement du Clos de Chatressac, il convient d'implanter un poste de transformation ERDF derrière l'agence postale.

Afin que ces travaux puissent être réalisés et considérant que le terrain appartient à la commune, il est nécessaire d'établir une convention avec ERDF afin de déterminer les conditions d'occupation du terrain communal pour la création de ce poste de transformation et pour le passage des câbles souterrains entre ce poste et le fossé.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** l'implantation d'un poste de transformation ERDF derrière l'agence postale,
- **autorise** M. le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ERDF ainsi que tous documents régularisant l'existence de cette servitude.

Spectacle de Noël pour les enfants de la commune

M. le Maire propose au conseil municipal d'offrir aux enfants de la commune un spectacle de clowns qui pourrait être présenté dans le cadre des festivités de Noël organisées le vendredi 11 décembre à 16 h 30.

Il présente l'offre de l'agence Laïda Production qui propose ce spectacle pour un montant de 685,75 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la proposition de M. le Maire
- **décide** la prise en charge du spectacle de clowns de l'agence Laïda Production pour un montant de 685,75 € TTC
- **autorise** M. le Maire à signer tout document à intervenir avec Laïda Production concernant ce spectacle.

Admission en non-valeur

M. le Maire informe le conseil municipal que les services du Trésor n'ont pas pu procéder au recouvrement d'une taxe d'urbanisme concernant un permis de construire délivré en 2005 et demande en conséquence l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées d'un montant de 56 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** l'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme irrécouvrable du PC 07905C0042 d'un montant de 56 €.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées 2014

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2014. Il précise que ce document obligatoire permet de présenter le service, faire le bilan technique et financier de l'exercice, informer des orientations pour l'avenir et renseigner sur les indicateurs de performance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de ce document, après en avoir délibéré,

- **approuve** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2014 présenté par l'Agglomération Royan Atlantique.

Questions diverses

M^{me} Catherine Bouyer interroge M. le Maire sur l'avenir de la Coop et rappelle que les commerces locaux sont indispensables à la vie d'un village. M. le Maire précise qu'il a interrogé la direction de nombreuses fois, mais qu'à ce jour, il n'a toujours pas eu de réponse.

Elle rappelle que le 13 novembre à 18 h à la salle des fêtes, une réception est organisée en l'honneur des marins chaillevetons qui ont été embarqués sur l'Hermione.

M^{me} Angèle Bazin fait le bilan du salon du bien-être qui a bien marché.

M. Guy Mary remercie en son nom personnel et au nom de son épouse Colette toutes les personnes qui ont manifesté des marques de sympathie et de soutien lors des épreuves qu'ils viennent de subir.

Il rend compte au conseil de la situation des finances communales et précise que les dotations de l'État ont baissé d'environ 10 % sur 3 ans.

M. Robert Duc signale le mauvais état du chemin des Bois et demande la mise en œuvre de travaux d'entretien.

M. le Maire informe de la création d'une nouvelle association « La Santonine » dont l'objet sera le fleurissement et l'embellissement de la commune.



Shiatsu
Médecine traditionnelle chinoise
Humain - Équin - Animalier
Solenn REMBERT
06 18 36 49 99 - solenn.shiatsu@outlook.fr

CHRYSTAL TAXI

Tous Transports • Toutes distances
Entrées et sorties discothèques

- Hôpital, clinique
- Consultations,
- Traitements en série,

TAXI CONVENTIONNÉ

Commune de rattachement :

CHAILLEVETTE

06 15 02 02 03



SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire et installation de M^{me} Nathalie Gass

M. le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 26 octobre 2015 M^{me} Evelyne Réa élue sur la liste « Chaillevette Cap Avenir » a donné sa démission du conseil municipal dans les conditions prévues par l'article L 2121-4 du CGCT.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, elle est remplacée par M^{me} Nathalie Gass, la suivante sur la liste précitée.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de M^{me} Nathalie Gass.

Le tableau du conseil municipal est modifié en conséquence.

Commissions municipales : remplacement des conseillers municipaux démissionnaires

M. le Maire rappelle que par délibération du 15 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation de délégués pour siéger aux différentes commissions municipales.

Suite aux démissions de M^{me} Danielle Riché membre des commissions vie scolaire et urbanisme - environnement et de M^{me} Evelyne Réa membre des commissions animation - sport - jeunesse et information - communication, il propose de procéder à leur remplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (M^{me} Bazin, M. Volay), désigne :

M. Robert Duc en qualité de membre au sein des commissions :

- Vie scolaire
- Urbanisme-environnement

M^{me} Nathalie Gass en qualité de membre au sein des commissions :

- Animation - sport - jeunesse
- Information - communication.

SIVOM de la presqu'île d'Arvert : remplacement d'un délégué titulaire démissionnaire

M. le Maire rappelle que par délibération du 15 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au SIVOM de la presqu'île d'Arvert.

Suite à la démission de M^{me} Evelyne Réa qui siégeait en qualité de membre titulaire, il propose de procéder à son remplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (M^{me} Bazin, M. Volay),

- désigne M^{me} Nathalie Gass en qualité de membre titulaire pour siéger au SIVOM de la presqu'île d'Arvert en remplacement de M^{me} Evelyne Réa.

Commissions de travail et de réflexion à la CARA : remplacement des représentants démissionnaires

M. le Maire rappelle que par délibération du 5 juin 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation des représentants titulaires et suppléants du conseil municipal appelés à siéger au sein des commissions de travail et de réflexion créées par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique.

Suite aux démissions de M^{me} Danielle Riché suppléante aux commissions tourisme et transport - mobilité et M^{me} Evelyne Réa suppléante aux commissions culture et ruralité - développement agricole, il propose de procéder à leur remplacement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (M^{me} Bazin, M. Volay), désigne :

M. Robert Duc en qualité de représentant suppléant au sein des commissions de travail et de réflexion à la CARA :

- Tourisme
- Transport et mobilité
- M^{me} Nathalie Gass, en qualité de représentant suppléant au sein des commissions de travail et de réflexion à la CARA :
- Culture
- Ruralité - développement agricole.

Schéma départemental de coopération intercommunale de la Charente-Maritime

- Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son Titre II, articles 33 et suivants ;

- vu l'instruction du gouvernement pour l'application des dispositions 33, 35 et 40 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des Sché-

METI.BAT.

Entreprise Générale du bâtiment

NEUF - RÉNOVATION

Carrelage, faïence, clôture, toiture, enduits,
isolation des combles, nettoyage toiture
ou terrasses ou murs, terrassements (mini-pelle),
bétons lavés, placoplâtre, ravalement, peinture

20 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE

Yannick METIVIER

19 A, rue du Jard 17890 CHAILLEVETTE

Tél. : **05 46 36 62 31 - 06 69 79 70 83**

meti.bat@wanadoo.fr

DEVIS
GRATUIT



mas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), en date du 27 août 2015 ;

- **vu** le compte rendu du projet de SDCI transmis par M^{me} la Préfète de la Charente-Maritime à l'issue de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale de la Charente-Maritime, tenue le 12 octobre 2015, notifié le 19 octobre 2015 à la CARA ;

- **considérant** que l'instruction du gouvernement susmentionnée demande expressément au préfet d'élaborer le SDCI « sur la base de critères objectifs, notamment statistiques, cartographiques, géographiques et économiques (prise en compte des bassins de vie, des unités urbaines voire des aires urbaines, des SCoT) » ;

- **considérant** que fonder aujourd'hui une recomposition des territoires, prenant en compte la notion de « Pays » datant d'il y a 20 ans s'avère passéiste et sans lien avec la réalité actuelle des bassins de vie ;

- **considérant** les propositions de modification de périmètres, en particulier celui de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, retirant la commune de Saint-Romain-de-Benet de ladite communauté d'agglomération ;

- **considérant** que la commune de Saint-Romain-de-Benet fait partie du bassin de vie de Saujon, lui-même intégré à la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique, qu'à ce titre, l'analyse de la préfecture ne tient pas compte de l'instruction du gouvernement susmentionnée et retire à tort cette commune de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique ;

- **considérant** qu'à partir de la question de la « disparition » règlementaire de la Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge viticole, c'est le scénario le plus improbable et le plus contestable qui a été proposé : la construction d'une nouvelle intercommunalité qui répondrait au seuil démographique et au critère de densité mais sans remplir aucune des conditions nécessaires à un aménagement respectueux des habitants et des territoires, des modes de vie, des pratiques de déplacements ; un territoire artificiel, en virgule « coince » entre deux agglomérations, sans continuité territoriale naturelle, sans lien économique ou géographique avérés puisque pour le rendre conforme au projet de SDCI il faut procéder, selon M^{me} la Préfète, à « l'adjonction de la commune de Saint-Romain-de-Benet (commune membre de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique) pour permettre d'assurer une cohérence spatiale et une continuité entre les deux territoires ».

La commune de Chaillevette et la CARA s'interrogent sur la réalité des motivations qui conduisent à un tel désastre organisationnel.

- **considérant** que la commune de Saint-Romain-de-Benet a déjà subi en 2012 les conséquences de la disparition de la Communauté de communes Seudre et Arnould. Arrivée au 1^{er} janvier 2013, avec les communes de Sablonceaux et de Corme-Écluse, à la CARA, tous les ajustements financiers et règlementaires qui les concernent ne sont pas encore terminés ! Saint-Romain-de-Benet est désormais incluse dans les programmes d'aménagement et de développement qui sont en cours de renouvellement : le Programme local

de l'habitat, le Plan de déplacement urbain, la programmation des travaux d'assainissement, les transports, et particulièrement le SCoT. La commune de Saint-Romain-de-Benet n'est absolument pas associée au SCoT du syndicat mixte de la Saintonge Romane.

De plus, c'est une commune qui appartient à la fois au canton de Saujon et à son bassin de vie. Il n'y a aucune raison acceptable à envisager de la couper de son intercommunalité.

- **considérant** que, dans son exposé, M^{me} la Préfète précise qu'il s'agit, d'une « fusée à deux étages » puisqu'après cette étape viendra celle d'une fusion de la nouvelle intercommunalité avec la Communauté d'agglomération de Saintes. Si telle est la volonté de la Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge viticole et de la Communauté Charente Arnould - Cœur de Saintonge, il sera normal d'établir le lien nécessaire avec une ou des communes de l'actuelle agglomération de Saintes, qui au final se trouverait bénéficiaire de la fusion.

- **considérant** enfin que si une fusion entre la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et la Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole ne saurait être envisagée, néanmoins, la CARA entretenant déjà des liens avec des communes de cet EPCI, elle pourrait être favorable à l'intégration de certaines de ces communes, en fonction de leur appartenance aux bassins de vie limitrophes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide**

- d'émettre un avis défavorable :

• sur le retrait de la commune de Saint-Romain-de-Benet du périmètre intercommunal de la CARA ;

• sur la fusion entre la Communauté de communes de Gémozac et de la Saintonge viticole et la Communauté Charente - Arnould Cœur de Saintonge en ce qu'elle utilise la commune de Saint-Romain-de-Benet comme trait d'union territorial ;

- par conséquent sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal tel que présenté lors de la réunion du 12 octobre 2015 en préfecture, en vertu des 2 alinéas précités ;

- de se réserver la possibilité de proposer à M. le Préfet de la Charente-Maritime – après entente avec les communes et les EPCI voisins de la CARA – d'autres périmètres, respectueux des intérêts des populations et des territoires conformément aux instructions du gouvernement contenues dans le document adressé aux préfets le 27 août 2015, en particulier concernant la prise en compte des bassins de vie,

- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Subventions 2015

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (M^{me} Bazin, M. Volay),

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions parvenues en mairie,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 17 novembre 2015

DÉCIDE d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Donneurs de sang du canton de LA TREMBLADE (SIREN 507517217)	100 €
Groupement des pensionnés de la marine marchande LA TREMBLADE (SIREN 512694332)	200 €
Collectif caritatif du canton de LA TREMBLADE (SIREN 507517217)	750 €
Délégation départementale 17 des paralysés de France (SIREN 775688732)	50 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer de LA TREMBLADE (SIREN 775665029)	300 €

Tarifs 2016

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (M^{me} Bazin, M. Volay)

- vu la proposition de la commission des finances réunie le 17 novembre 2015,
- décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Mise à disposition de la salle des fêtes

TARIFS 2016		LA JOURNEE		LE WEEK-END (2 jours)	
<u>Habitants et associations de la Commune</u>		<i>du 15/10 au 15/04 chauffage inclus</i>	<i>du 16/04 au 14/10 sans chauffage</i>	<i>du 15/10 au 15/04 chauffage inclus</i>	<i>du 16/04 au 14/10 sans chauffage</i>
- grande salle - cuisine - salle de réunion		225 € au lieu de 220 € 95 € au lieu de 90 € 125 € au lieu de 115 €	145 € au lieu de 140 € 95 € au lieu de 90 € 85 € au lieu de 75 €	360 € au lieu de 350 € 130 € au lieu de 120 € 190 € au lieu de 170 €	230 € au lieu de 220 € 130 € au lieu de 120 € 135 € au lieu de 115 €
<u>Habitants et associations hors commune</u>		<i>du 15/10 au 15/04 chauffage inclus</i>	<i>du 16/04 au 14/10 sans chauffage</i>	<i>du 15/10 au 15/04 chauffage inclus</i>	<i>du 16/04 au 14/10 sans chauffage</i>
- grande salle - cuisine - salle de réunion		500 € au lieu de 435 € 200 € au lieu de 170 € 250 € au lieu de 200 €	400 € au lieu de 350 € 200 € au lieu de 170 € 170 € au lieu de 150 €	700 € au lieu de 600 € 250 € au lieu de 240 € 310 € au lieu de 260 €	500 € au lieu de 450 € 250 € au lieu de 240 € 250 € au lieu de 200 €
Enseignement d'activités		Forfait 1 heure par semaine : 100 € par mois Forfait 2 heures par semaine : 150 € par mois		Forfait 3 heures par semaine : 200 € par mois Forfait 4 heures par semaine : 250 € par mois	
Mise à disposition de la vaisselle		Assiette, verre, couvert, plat, saladier, etc ... : 0.10 € la pièce Casse assiette, saladier, plat, etc ... : 2.50 € la pièce Casse verre : 1.10 € la pièce Couvert manquant : 0.50 € la pièce			

Photocopies : (inchangés)

A4 noir et blanc : 0.25 €
A3 noir et blanc : 0.50 €
A4 couleur : 1.00 €
A3 couleur : 2.00 €
fax : 2.20 €
Encarts publicitaires : (inchangés)
Page entière : 370 €
1/2 page : 285 €
1/3 page : 185 €
1/4 page : 160 €
1/6 page : 120 €
1/12 page : 60 €

Cimetière :

Concession : 3,64 m² (2.60 m x 1.40m)
Concession trentenaire : 42 € le m² au lieu de 39 € le m²
soit 152,88 € au lieu de 141,96 € la concession.

Columbarium :

1 case 1 an : 160 € au lieu de 150 €
1 case 10 ans : 375 € au lieu de 365 €
1 case 30 ans : 860 € au lieu de 850 €
Déversement des cendres dans le jardin du souvenir :
30 € au lieu de 20 €
Fourniture d'une plaque non gravée : 65 € au lieu de 63 €.

Occupation du domaine public :

16 € au lieu de 15 € le m².

Mise à disposition chaises et tables de la salle des fêtes :

Forfait par tranche de 48 h
la table : 2.00 €
la chaise : 0.50 €
Matériel restitué cassé
la table : 100 €
la chaise : 50 €

Règlement de mise à disposition des tables et chaises de la salle des fêtes

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 contre (M. Volay) et 1 abstention (M^{me} Bazin),
- **considérant** qu'il a été décidé de mettre à disposition les chaises et les tables de la salle des fêtes et qu'il convient en conséquence de rédiger un règlement définissant les conditions de mise à disposition,

- **adopte** le règlement suivant applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

La commune de Chaillevette met à la disposition **uniquement** de ses habitants des tables et des chaises aux conditions suivantes :

- la demande devra parvenir en mairie huit jours avant la date de mise à disposition ;
- la mise à disposition ne pourra se faire qu'en fonction des disponibilités, sachant que la priorité d'attribution revient aux locataires de la salle des fêtes puisque le mobilier est compris dans les tarifs habituels.

Le mobilier sera mis à disposition aux tarifs suivants, applicables par tranche indivisible de 48 h :

- la table : 2.00 €
- la chaise : 0.50 €.

Le mobilier sera disponible au départ de la salle des fêtes et sera transporté par les soins de l'emprunteur. Il sera remis soit par un agent communal, soit par un élu.

Au moment de la prise en charge, un bon de remise sera établi sur lequel seront mentionnés le nombre et l'état du mobilier emprunté. Il devra être restitué dans le même état qu'au moment de son enlèvement.

La restitution aura lieu dans les 24 h suivant la fin de la période de location et sera contrôlée par un agent communal ou un élu.

En cas de casse ou de détérioration, chaque élément abîmé sera facturé au locataire au tarif suivant :

- la table : 100 €
- la chaise : 50 €.

Barème 2016 des redevances d'occupation du domaine public maritime

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (M^{me} Bazin, M. Volay),

- **vu** la proposition de la commission des ports validée par les membres du conseil portuaire lors de la réunion du 20 novembre 2015

- **décide** d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016 le barème suivant concernant les redevances pour utilisation du domaine public maritime

CATEGORIES	TARIF 2016 HT
Cabanes à usage professionnel (conchyliculture) Minimum de perception 20 m ² Le m ² supplémentaire	40.00 € 2.00 €
Cabanes à usage non professionnel Minimum de perception 20 m ² Le m ² supplémentaire	80.00 € 5.00 €
Cabane à usage de dégustation ou restauration, toute l'année Minimum de perception 20 m ² Le m ² supplémentaire	100.00 € 10.00 €
Cabane à usage de dégustation ou restauration, une partie de l'année Minimum de perception 20 m ² Le m ² supplémentaire	70.00 € 7.00 €
Terre-pleins, dépôts, graves à usage professionnel Minimum de perception 20 m ² Le m ² supplémentaire	28.00 € 1.00 €
Terre-pleins, dépôts, grave à usage non professionnel Minimum de perception 20 m ² Le m ² supplémentaire	60.00 € 2.50 €
Terrasse à usage de dégustation ou restauration Une partie de l'année Toute l'année	7.00 € le m² 11.00 € le m²
Appontement à usage professionnel (8ml) Le ml supplémentaire	22.00 € 5.00 €
Appontement à usage non professionnel (8ml) Le ml supplémentaire	60.00 € 15.00 €
Bateau à usage professionnel (forfait annuel)	30.00 €
Bateau à usage non professionnel et de plaisance (forfait annuel)	150.00 €
Carrelets	100.00 €
Taxe spécifique pour occupation sans titre, ni droit, ni autorisation (forfait journalier)	50.00 € au lieu de 30.00 €

Convention avec le syndicat de la voirie pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP)

M. le Maire rappelle que conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014, la commune a l'obligation de déposer un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015 afin de s'engager dans la mise en accessibilité de ses ERP et IOP. Il précise qu'il est nécessaire de s'inscrire dans cette démarche sous peine de sanctions administratives et pénales et d'établir un rapport de diagnostic par ERP et/ou IOP afin d'établir la liste des points de non-respect à la règle de mise en accessibilité, le descriptif des travaux à envisager et l'estimation des travaux faite globalement.

Le projet d'Ad'AP doit être validé par le préfet et cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier des travaux de mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme. Lors de la réalisation complète des travaux définis sur l'Ad'AP, un bureau de contrôle validera ces travaux et établira une attestation de conformité pour envoi à la préfecture et à la DDTM. Des sanctions financières proportionnées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP.

Il informe que le syndicat de la voirie propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cet agenda d'accessibilité programmé. Il donne lecture de la convention proposée définissant les prestations d'assistance moyennant une rémunération des missions pour un montant de 6 771,60 € net.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Après avoir pris connaissance des termes de la convention, - **décide** de confier au syndicat mixte départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP),

- **autorise** le maire à signer la convention et tous documents à intervenir concernant la mise en œuvre de cet agenda d'accessibilité programmée.

Convention du mutualisation du logiciel métier activités péri et extra scolaires

M. le Maire propose de mettre en œuvre une politique commune entre cinq communes du canton de La Tremblade et le SIVOM de la presqu'île d'Arvert afin de répondre aux attentes des familles en mutualisant les moyens techniques et en personnel.

Il présente à l'avis du conseil municipal une convention qui a pour objet de constituer et de définir les modalités de mutualisation pour la mise en commun des moyens informatiques associés à la constitution du dossier unique pour les familles mais également le portail famille et la facturation. Le SIVOM de la presqu'île d'Arvert, représenté par son président sera désigné comme coordonnateur du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - **accepte** la mise en œuvre de cette mutualisation pour l'exploitation en commun d'un logiciel métier des activités péri et extra scolaires avec les cinq communes du canton et le SIVOM de la presqu'île d'Arvert,

- **autorise** le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents à intervenir concernant cette mutualisation.

Convention de groupement de commandes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - **considérant** que la mutualisation des procédures permettra d'envisager la réalisation d'économies d'échelles,

- **accepte** le principe de la constitution d'un groupement de commandes avec les communes d'Arvert, Étaules, Saint-Augustin et Les Mathes dont les modalités de fonctionnement sont définies par l'article 8 du code des marchés publics,

- **valide** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes d'Arvert, Chaillevette, Étaules, Saint-Augustin et Les Mathes,

- **autorise** le maire à signer ladite convention à intervenir, - **désigne** pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres

- M. Noël Vincent Griolet en qualité de membre titulaire

- M. Guy Mary en qualité de membre suppléant.

Admissions en non-valeur

M. le Maire informe le conseil municipal que par courrier du 3 novembre, M. le Trésorier demande d'admettre en non-valeur, des côtes aujourd'hui irrécouvrables. Il s'agit de :

- budget de la commune, pour un montant de 0,56 €

- budget annexe des ports, pour un montant de 0,20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - **décide** d'admettre en non-valeur par mandat au compte 6541 les créances s'élevant à :

- 0.56 € pour le budget de la commune

- 0.20 € pour le budget annexe des ports.

Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il précise que ce document obligatoire permet de présenter le service en ce qui concerne l'organisation de la collecte et du traitement des différents types de déchets, les modalités d'exploitation, les indicateurs tonnages, humains et techniques, financiers.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ce document, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **valide** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2014 présenté par l'Agglomération Royan Atlantique.

Rapport d'activité 2014 de la CARA

M. le Maire informe le conseil municipal que l'Agglomération Royan Atlantique vient de remettre son rapport d'activités pour l'année 2014 et rappelle que ce rapport, qui vient en complément du compte administratif 2014 doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal prend connaissance de ce rapport qui retrace toutes les activités réalisées par l'ARA en 2014 dans le cadre des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Remboursement des frais de réparation d'un pilier à M. Jean-Pierre de Maignas

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'occasion des festivités du 14 juillet organisées place de Chatressac, une guirlande a été accrochée sur le pilier du portail de M. de Maignas entraînant la détérioration du chapeau de cet ouvrage. M. de Maignas demande le remboursement des frais de réparation qu'il a engagés et qui se sont élevés à 167,20 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **considérant** que la présence de la guirlande est effectivement responsable des détériorations,

- **décide** de rembourser à M. de Maignas la somme de 167,20 € correspondant aux frais qu'il a engagés pour faire réparer cet ouvrage.

Questions diverses

M. le Maire fait état du danger qui existe en raison de l'invasion des frelons asiatiques ayant entraîné le décès de M. Jean-Marie Lasserre. Il rappelle qu'il s'agit d'un problème de salubrité publique et donne lecture au conseil municipal du courrier qu'il a adressé à M. le Préfet, M. le Député-Maire de Royan, M. le Président du conseil départemental, M. le Président de la CARA, à M^{me} la Vice-Présidente de la Région et à M^{me} la Conseillère départementale. Il leur demande de reconsidérer la façon de traiter ce fléau qui a pris une ampleur nationale sachant que les petites communes ne peuvent supporter seules la charge de la destruction des nids.

M^{me} Catherine Bouyer estime que cette question doit être débattue en conseil municipal afin de déterminer les conditions d'interventions.

M. Robert Duc signale d'ailleurs la présence d'un nid de frelons proche de l'école et précise qu'il faudrait impérativement le détruire.

M^{me} Catherine Bouyer rappelle les dates des festivités :

- 5 décembre : téléthon à la gare

- 11 décembre : Noël des enfants de la commune
- 12 décembre : marché de Noël à la salle des fêtes.

Elle signale que les nombreuses pannes d'éclairage public ont été recensées et que le dépannage va intervenir prochainement.

Elle déplore la présence des containers qui restent plusieurs jours sur les trottoirs après leur collecte ainsi que le stationnement des véhicules sur les trottoirs.

Elle informe le conseil municipal que les travaux de remplacement de la conduite d'eau vont commencer prochainement rue des Brandes.

M. Philippe Ménadier demande la mise en place, comme tous les ans, de bennes aux 2 ports.

M^{me} Marlène Gonzalez s'inquiète du manque d'éclairage au nouvel abri-bus : le devis a été accepté.

Elle demande quel est l'avenir de la COOP : M. le Maire précise que cette question n'est toujours pas réglée et que la direction doit mettre en place un remplacement.

M. le Maire remercie M. Jean-Michel Bouyer pour la réalisation du décor de la scène de la salle des fêtes.

Il informe de la création d'une nouvelle association « La Santonine ».

M^{me} Nathalie Gass fait état des panneaux placés à l'entrée de la commune d'Étaules et suggère de s'inspirer de ce mode d'information.

M. François de Sariac revient sur la possibilité de proposer des cours de sensibilisation au secourisme.

M^{me} Angèle Bazin précise que les abstentions émises concernant l'installation des nouveaux conseillers dans les diverses commissions ne concernent pas les personnes.

M^{me} Sylviane Sanchez informe que les affiches téléthon et marché de Noël sont prêtes et peuvent être distribuées.

Elle informe qu'en raison des événements et du plan vigi-pirate, le portail de l'école sera fermé à clef afin de sécuriser l'accès.

GRANIT & MARBRE
Création
Christine et Jean-François Bijotat

Granit

Marbre

Pierre

Décoration - Conseil

De la cuisine au jardin, personnalisez votre habitation

Nous créons, fabriquons et posons des plans de travail cuisine, des plans de salle de bain et tout mobilier intérieur et extérieur dans un large choix de matériaux

ZAC des Brégaudières - 17390 la Tremblade
Tél. 05 46 36 84 42 - Port. 06 73 22 45 31
www.granitetmarbre-creation.fr

CODE DE LA ROUTE OU CODE DE BONNE CONDUITE ?



Attention ! On ne peut plus stationner à Chaillevette ! ... Un vent délirant sévit en notre paisible commune ! Il y en a même qui couperaient les cheveux en quatre craignant de ne pouvoir couper ceux de leur clientèle.... ce qui ne les empêche pas d'être d'excellents professionnels !

Pourquoi est-il si difficile de respecter le code de la route aujourd'hui ? ... parce que nombre de nos concitoyens ne le connaissent que très imparfaitement.

Une polémique a pris corps ces derniers temps quant au stationnement en notre pourtant paisible commune. Notre policier municipal est légitimement intervenu pour avertir certains automobilistes qui en prenaient un peu trop à leur aise quant au stationnement sur les trottoirs.

Rappelons tout d'abord qu'il convient de différencier stationnement et arrêt qui sont loin de signifier la même chose. Stationne celui qui laisse sa voiture pour un temps indéterminé sur la voie publique en des lieux

qui l'autorisent. S'arrête celui qui stoppe sa voiture en un lieu autorisé pour une brève durée et qui demeure prêt à repartir à tout moment.

Nos trottoirs ne sont en aucun cas des lieux autorisés au stationnement ni à l'arrêt tout au plus peut-on admettre une certaine bienveillance quant à l'arrêt.

Si nous sommes intervenus récemment, c'est par suite de plaintes reçues en mairie de jeunes mères de famille et de personnes à mobilité réduite qui en ont assez, notamment aux heures de rentrée scolaire, de devoir faire du gymkhana entre les voitures pour accéder à leur destination.

Rappelons que l'accident d'un piéton obligé de passer sur la voie publique dans ce cas, engendre la responsabilité pleine et entière du propriétaire de la voiture mal garée. Peut-être cela devrait-il faire réfléchir quelques-uns d'entre nous ?

Par ailleurs faut-il également rappeler que si la législation oblige les propriétaires à entretenir leur devant de porte, ils n'en sont pas propriétaires, c'est du domaine public qui répond aux exigences du code de la route... exigences ou simplement savoir vivre ?

PESTICIDES : DANGER

Depuis 2015, l'emploi de désherbant et autres pesticides est interdit pour les collectivités. Cette interdiction sera effective en 2016 pour les particuliers.

Et oui ! Il va falloir réapprendre notre environnement. Il y a eu un avant et il y aura un après à l'entretien de la commune.

Avant : on pulvérisait du désherbant partout, les bords de route, les fossés, les trottoirs, le cimetière, et on était tranquille. On balançait de l'engrais à tout va pour relancer les plantes ou arbustes souffreteux et le tour était joué. Mais ça c'était avant, maintenant il faut préserver notre cadre de vie et c'est urgent, si on ne veut pas laisser aux générations futures un environnement catastrophique.

L'après : maintenant on n'utilise plus de désherbant. Ne croyez pas pour autant que le personnel communal se « tourne les pouces », il travaille différemment. Il arrache toujours l'herbe, comment ? À la main et à la bêche, travail ô combien fastidieux. Les trottoirs par exemple à l'entrée de la commune sont enherbés. Un enherbement spontané à pour principe de laisser la végétation se développer naturellement sur un site tout en contrôlant la pousse par fauche et par tonte.

Notre environnement va donc changer mais il faut aussi que les mentalités évoluent et cela c'est l'affaire de tous.

Une commune bien entretenue c'était une commune où il n'y avait pas un brin d'herbe qui poussait, des haies au cordeau.

Maintenant, ce sera avec de l'herbe, des jachères fleuries et des espaces verts différents.

Il faudra dans les années à venir, anticiper les futurs aménagements, l'ère du tout béton lavé, enrobé, est révolue. Des espaces plus naturels seront nécessaires. Les plantations devront être adaptées à notre milieu, résistantes, peu gourmandes d'eau.

Ces changements ils se feront progressivement.

Chacun à notre niveau nous pouvons agir, par exemple en entretenant notre devant de porte, sans attendre que la collectivité intervienne. Vous êtes nombreux à fleurir vos fenêtres, vos seuils, continuez.

Les jardiniers amateurs que nous sommes doivent aussi s'adapter à ces bouleversements qui sont des règles de bon sens et de bien vivre.

Rappel :

La poubelle verte est à sortir le lundi soir et ce 1 fois par semaine à cette période.

Poubelle jaune le mercredi soir

Pensez à les ranger après les passages, car elles restent trop souvent sur le domaine public.



COURSES À LA PALMYRE



Le paddock

Le temps d'une course, les élus de la presqu'île ont échangé leurs confortables fauteuils contre des sièges plus rustiques et qui pourraient s'avérer être éjectables.

Le prix des Mouettes a donc vu s'élancer toute cette troupe sur l'hippodrome de La Palmyre le dimanche 9 août. Le représentant de Chaillevette n'a pu exprimer tout son talent, un concurrent l'a semble-t-il gêné dans la dernière ligne droite.

Le manque de fair-play se manifesterait-il jusque sur le champ de courses ?

Le monde des courses est vraiment impitoyable, lui aussi.



Vue de la course

SOYEZ VIGILANTS



Notre collègue maire de Breuillet tient à nous informer d'un incident qui s'est produit récemment sur sa commune, et qui pourrait aussi se produire à Chaillevette.

Le 17 octobre dernier, aux alentours de 15 h 30, cinq ou six individus vêtus d'une chasuble jaune fluorescent se sont postés au giratoire d'entrée de ville et ont fait arrêter les véhicules y accédant. Une fois le véhicule à l'arrêt, ils faisaient savoir qu'ils collectaient de l'argent pour des jeunes en formation et se montraient très insistants.

Dès que la police municipale s'est rendue sur place, les individus se sont dispersés très rapidement, ce qui tend à confirmer le caractère malhonnête de l'organisation.

De tels agissements causent un désagrément réel ressenti par les automobilistes qui ont souvent donné quelques euros pour ne pas avoir d'ennuis. Soyez vigilants...

PHARMACIE de BREUILLET



☎ 05.46.22.76.09

Matériel Médical
Location - Vente
Orthopédie - Oxygène

CHOLET MULTISERVICES

Maçonnerie, Bricolage, etc.

- TERRASSEMENT •
- ENTRETIEN JARDIN •
- PLACO •

Cholet Stéphane

14, rue de Beauregard

17890 CHAILLEVETTE

Tél. : 06 09 70 96 17

ou 05 46 47 04 57

FORMATION DE BASE AUX PREMIERS SECOURS



L'Union départementale des sapeurs-pompiers de Charente-Maritime propose une formation

aux gestes de premier secours.

L'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau I » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

En particulier, elle doit être capable :

- d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne : victime d'une obstruction des voies aériennes ; victime d'un saignement abondant ; inconsciente qui respire ; en arrêt cardiaque ; victime d'un malaise ; victime d'un traumatisme.

Cette formation qui peut avoir lieu à Chaillevette, est fixée à une durée minimale de sept heures. Le coût : 570 € TTC pour 10 candidats maximum.

Si vous êtes intéressé, faites vous connaître au secrétariat de la mairie.

RECENSEZ-VOUS...



Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à 3 mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'État, vous avez également la possibilité d'effectuer cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site

www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'État.

Retrouver « ma JDC sur mobile » en un clic sur smartphone ou android (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD) en principe suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans et demi, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr/jdc.

SUPER U

107, rue de l'Étrade
17530 ARVERT

Tél. : 05 46 36 46 57

Ouvert 7 J/7

**Bar Hôtel Restaurant
LES 3 CANARDS**

Avallon - 17530 ARVERT
les3canards.skyblog.com
www.les-3canards.fr

☎ 05 46 36 40 43

Carreleur Cyril NACHEZ

44, rue du Jadeau
17890 CHAILLEVETTE

06 14 97 36 09 – 09 82 33 19 03

Cédric JOIGNY
☎ 06 25 29 03 47

Johann JOIGNY
☎ 06 25 29 04 47

6, CHEMIN DES DOUANIERES
17890 CHAILLEVETTE
☎ 05 46 36 02 65
op-time@laposte.net

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les catégories de chiens dangereux

L'article L211-12 du code rural définit les types de chiens susceptibles d'être dangereux et les répartit en deux catégories.

- Les chiens de 1^{re} catégorie : les chiens d'attaque, elle comporte le pitbull, le boerbull et les chiens d'apparence tosa-inu.

- Les chiens de 2^e catégorie : les chiens de garde et de défense qui sont inscrits au Livre des origines française (L.O.F), elle comporte l'american staffordshire terrier, le rottweiler. Leur maître dispose de documents délivrés par la Société centrale canine attestant de l'origine du chien. À noter que le rottweiler appartient à cette catégorie même sans inscription au L.O.F.

Les obligations du propriétaire

L'article L211-13 du code rural définit les personnes qui ne peuvent pas détenir un chien dangereux :

- les personnes de moins de 18 ans
- les majeurs sous tutelle (sauf autorisation du juge des tutelles)
- les personnes condamnées pour crime ou délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire
- Les personnes auxquelles la propriété ou la garde du chien a déjà été retirée.

L'attestation d'aptitude

Le propriétaire ou détenteur doit être titulaire d'une attestation d'aptitude dispensée au cours d'une journée de formation par un formateur agréé (article L211-13-1 du Code rural).

L'évaluation comportementale

L'évaluation comportementale est obligatoire pour les chiens qui ont entre 8 et 12 mois. Cette évaluation est effectuée par un vétérinaire choisi sur la liste départementale. Une fois l'évaluation effectuée, elle doit être transmise à la mairie (article L211-14-1 du code rural).

Sur la voie publique

S'assurer que le chien soit toujours muselé et tenu en laisse par une personne majeure porteuse du permis de détention.

Les propriétaires des chiens dangereux doivent fournir en mairie et détenir

- une déclaration du chien (pour les chiens entre 6 mois et 1 an une déclaration provisoire doit être effectuée)
- un certificat de vaccination antirabique
- un certificat d'identification du chien, délivré par la centrale canine
- une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou de son détenteur

- un certificat vétérinaire attestant la stérilisation pour les chiens de 1^{re} catégorie

- un certificat d'inscription au L.O.F pour les chiens de 2^e catégorie.

Suite aux pièces fournies par le propriétaire un permis de détention est délivré par arrêté du maire (article L211-14 du code rural).

Les sanctions

- Détention par des mineurs et personnes condamnées : délit passible de 3 mois de prison et 3 750 euros d'amende.

- Non déclaration : 135 euros.
- Défaut de vaccination : 68 euros.
- Défaut d'assurance : 68 euros.
- Défaut de tatouage : 68 euros.
- Non tenu en laisse et non muselé : 35 euros.

Tosainu



Boerbull



Pittbull



LA DÉCHETTERIE EST FERMÉE



La déchetterie de Chaillevette restera fermée jusqu'à la mi-février 2016.

Les travaux entrepris pour la mise en conformité du site ont rencontré des difficultés liées à la nature du sol. Cependant, on nous promet une déchetterie qui fera pâlir nos voisins.

Bien sûr, cela va entraîner quelques gênes pour les utilisateurs, mais il est demandé de ne pas procéder à des décharges sauvages car l'enlèvement devra être pris en charge par la commune avec les coûts que cela entraîne.

Il convient donc d'attendre un peu avant de vous lancer dans des grandes opérations de nettoyage.

QUAND LE CIEL RENCONTRE LA SEUDRE À CHATRESSAC



L'ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE



La salle des fêtes était pleine pour accueillir les enfants de la commune et leurs parents, à l'occasion de l'arbre de Noël. Un goûter, un spectacle de magie et des petits cadeaux, tout cela offert par la municipalité, ont conquis enfants et parents.



**L'ANTRE
POTES**

BRASSERIE

Place
du Champ de Foire

17750 Étaules

Tél. : 05 46 76 44 17

**Valéry
BERGEON**

Artisan PLAQUISTE

valery.bergeon@sfr.fr

17890 CHAILLEVETTE

05 46 76 39 71 - 06 87 85 12 90

O'Brin D'Arum

Fleuriste Décorateur

2, route de l'Eglise - 17920 Breuille - ☎ 05 46 06 90 53

à distance - Transmissions florales

RENTREE DES CLASSES

La rentrée des élèves a eu lieu le mardi 1^{er} septembre et 116 élèves (89 familles) de la petite section au CM2 se sont retrouvés à l'école après ces deux mois d'été !

Voici une configuration plus précise des classes de notre école pour cette année scolaire 2015/2016.

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

<http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette/>



Classe de PS/MS	Mme MICHEL (enseignante) et Delphine HORSEAU (aide maternelle)	27 élèves
Classe de GS/CP	Mme LOUBES (enseignante) et Nadine GYDE (aide maternelle)	21 élèves
Classe de CP/CE1	Mme KEBBACHE : enseignante	22 élèves
Classe de CE2/CM1	Mme TAVANAE: enseignante et Mme MOGNIEE: enseignante (le mardi)	23 élèves
Classe de CM1/CM2	M. CHATAIGNIER : enseignant	23 élèves
Direction	Mme TAVANAE : directrice - Journée de direction le mardi.	
Restaurant scolaire et entretien de l'école		Viviane PALLUAS et Marie-José BROCHON

Entreprise **ORION** - 17920 BREUILLET

ENTRETIEN ET CRÉATION PARCS ET JARDINS

ÉLAGAGE - ABATTAGE - DÉBROUSSAILLAGE

CLÔTURE - MAÇONNERIE PAYSAGÈRE

BOIS DE CHAUFFAGE




Christian ORION
06 86 75 05 99

**50 %
de crédit
d'impôt**

Sébastien ORION
06 60 48 92 41

CALENDRIER SCOLAIRE

Toussaint	Noël	Hiver	Printemps
Du samedi 17 octobre au dimanche 1 ^{er} novembre 2015	Du samedi 19 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016	Du samedi 13 au dimanche 28 février 2016	Du samedi 9 au dimanche 24 avril 2016

Début des vacances d'été : le mardi 5 juillet 2016 à 16 h.

Il n'y aura pas classe le vendredi 6 mai (pont de l'Ascension) cette décision est nationale.

INSCRIRE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez prendre contact directement avec M^{me} Tavanae Maeva (directrice de l'école) au 05.46.36.64.98. Si vous ne vivez pas sur la commune de Chaillevette, il faut un accord préalable de la mairie.

Les documents à fournir pour une inscription sont :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (DT Polio). Les vaccinations contre la varicelle, la rubéole et la coqueluche ne sont pas obligatoires.

Si votre enfant est déjà inscrit dans une autre école, il faudra demander un certificat de radiation à l'ancienne école ainsi que le dossier scolaire de votre enfant.

Pour septembre 2016, les enfants **nés en 2013** pourront faire leur rentrée en petite section de maternelle. Vous pouvez dès aujourd'hui prendre contact avec la directrice pour inscrire votre enfant. Attention, l'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DANS CHAQUE CLASSE



Pour la troisième année, chaque classe a élu des représentants afin de participer aux conseils de délégués. Les élections se sont déroulées comme de vraies élections. Il y a deux représentants par niveau : un garçon et une fille.



Travaux publics et privés - Terrassement - Enrobés
Assainissement - Matériaux - Démolition

AREV
AMÉNAGEMENT RESEAUX VOIRIE
www.arev-tp.fr
Dépôt matériaux
06 76 35 88 56

Eric BOULLOUD
Gérant
06 74 55 18 45

Bureaux et dépôt: ZAC des Brégaudières 17390 LA TREMBLADE
Siège social: BREUILLET BP 50370, 17203 ROYAN cedex
Téléphone : 05.46.23.39.89 - Fax : 05.46.23.21.46 - accueil@arev-tp.fr

Guillaume BESSON
Plaquiste Poseur
Certifié RGE / ERE

17890 Chaillevette
gbesson-realisation@orange.fr
06 58 56 23 22 - 05 46 85 32 15



CARROSSERIE AUGUIN SARL

agrée assurances

Peinture auto-moto différents supports
Change pare-brise / Réparation impact
Passage marbre / Plaque immatriculation
Prêt véhicule

120 bis, avenue de l'Étrade - 17 530 ARVERT
Tél. : 05 46 36 49 66
carrosserieauguin@sfr.fr



LES CONSEILS DE CLASSE ET LES CONSEILS DE DÉLÉGUÉS



Voici le fonctionnement des conseils de classe et des conseils de délégués.

1) Une boîte à remarques a été installée dans chaque classe. Les élèves peuvent remplir 3 sortes de papiers : « j'ai un problème... », « je suis content(e) de... » ou « j'ai une proposition... ».

2) Ces papiers sont lus lors des conseils de classe et un débat est organisé. En fonction de la vie de la classe ou de la cour, l'enseignant peut rajouter un thème à aborder.

3) Les points concernant la classe sont traités en conseil de classe et les points qui peuvent concerner l'école sont inscrits sur la fiche navette qui est remise à la directrice.

4) Lorsque M^{me} Tavanae a rassemblé toutes les fiches, l'ordre du jour du conseil des délégués est élaboré et transmis aux classes.

5) Les conseils de classe discutent de cet ordre du jour et votent des décisions. Les délégués qui ont été élus dans chaque classe arrivent donc au conseil avec des réponses et/ou des propositions et pourront ainsi voter pour représenter leur classe.

6) Lors du conseil des délégués chaque classe exprime son avis et vote les décisions.

Il y aura 6 conseils de délégués dans l'année et une douzaine de conseils de classe.

Ceci permet une réelle prise en compte des avis exprimés au sein des classes.

DÉCOUVERTE DU MONUMENT AUX MORTS POUR LE 11 NOVEMBRE

Deux classes de l'école se sont rendues au monument aux morts pour l'étudier de plus près. Nous avons dessiné le monument, compté le nombre de « morts pour la France » de Chaillevette lors de la Première Guerre mondiale et nous avons lu les noms de ces soldats.

En lisant les noms des Chaillevetons « morts pour la France entre 1914 et 1919 », nous avons retrouvé un nom connu : Charles Ballande. Ce fut ainsi l'occasion de parler à nouveau de ce lieutenant de vaisseau du croiseur « Léon-Gambetta » mobilisé en mer Adriatique dès 1914. Ce lieutenant fut héroïque lorsqu'en avril 1915, le « Léon-Gambetta » fut atteint par les torpilles d'un sous-marin autrichien. Durant le naufrage, Charles Ballande a éclairé les échelles intérieures avec sa lampe, permettant ainsi à son équipage de monter sur le pont et de se sauver. Il a ensuite travaillé à mettre les embarcations à la mer et à maintenir l'ordre sur le pont. Il termina son œuvre en criant « Vive la France ! », Charles Ballande périt dans ce naufrage.



ACTIVITÉS NAUTIQUES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Pour la quatrième année, la CARA a financé une initiation aux sports nautiques pour tous les élèves de CE2. L'objectif est de développer le goût des activités nautiques et de sensibiliser les enfants au milieu marin. En effet, il semblait important de créer une transition entre les activités aquatiques en milieu fermé (piscine pour les CP/CE1 financé par la commune) et les activités aquatiques de pleine mer (cycle voile pour les CM1/CM2 financé par la CARA).

Les élèves de CE2, ont bénéficié de 2 journées de surf et body board à la plage de Pontailac à Royan et de 2 journées de kayak à Mornac-sur-Seudre. Ces 8 séances (4 jours) ont permis aux élèves de se sentir en confiance et tous ont passé d'excellents moments y compris les accompagnateurs.

Ce projet est une réelle réussite et nous remercions vivement la CARA pour cet investissement !

En ce début d'année scolaire, tous les élèves de CM1/CM2 se sont rendus à la base nautique de Ronce-les-Bains pour suivre une initiation aux sports nautiques.

Les élèves de CM1 ont pu embarquer sur des optimistes alors que les élèves de CM2 se sont perfectionnés sur des catamarans.

Les élèves ont eu la chance de bénéficier d'une météo clémente et propice à ces activités sportives qui se sont ainsi déroulées dans de très bonnes conditions.

LE BUSTE DE MARIANNE



Dans le cadre du programme d'enseignement moral et civique, la classe de CE2/CM1 participe à un projet départemental sur les bustes de Marianne. Pour ce projet, nous avons recherché ce buste de Marianne dans notre commune et récolté des informations dessus. Puis nous avons envoyé ces informations à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale à La Rochelle qui effectuera une affiche et un diaporama de toutes les écoles participantes.

Pour cela, nous sommes allés à la mairie de Chaillevette afin de rencontrer M. le Maire pour lui poser des questions sur le buste de Marianne.

Nous avons pu ainsi remplir une fiche descriptive :

Lieu de présentation du buste : la salle du conseil municipal (qui est aussi la salle des mariages) de la mairie de Chaillevette

Date d'installation : début du XX^e siècle

Date de réalisation : inconnue

Artiste créateur : inconnu

Modèle : anonyme

Matériau : moulage en plâtre

Dimensions : 50 cm de haut et 35 cm de large

Attribut symbolique : le bonnet phrygien

Particularité : aucune

Puis nous avons dessiné le buste et fait des photos.



PS/MS SORTIE D'AUTOMNE

Chaussée de bottes et équipés de sacs de collecte, la classe de PS/MS est allée se promener dans les bois de Chaillevette pour observer la nature et ramasser des feuilles et des fruits d'automne.

Chaque groupe d'enfants accompagné d'un papa ou d'une maman avait une liste indiquant le nombre de feuilles et de fruits d'automne à collecter.

Chaque enfant a pu ramener des feuilles de châtaigniers, des bogues de châtaignes, des glands, des feuilles de chêne, mais aussi de la mousse...

De retour à l'école, les parents ont aidé les enfants à mettre les feuilles à sécher dans du papier journal. Ensuite, chacun a collé ces feuilles dans une boîte pour se constituer un trésor d'automne.

Les enfants se sont investis avec plaisir lors de cette sortie et ont hâte de rapporter à la maison leur trésor.



Prêts à partir !



Nos trésors séchent !



PROJET TECHNIQUE : LES PONTS

Les élèves de cycle 2 (GS/CP/CE1) se sont penchés sur la problématique suivante : comment peut-on faire passer une voiture d'une rive à une autre ?

Dans un premier temps, les élèves ont reçu du matériel (kapla, jeux de construction) pour essayer de résoudre le problème. L'idée retenue était de construire un pont.

Puis, nous avons pu observer et décrire les différents types de ponts.

Nous avons également dessiné nos projets en tenant compte des caractéristiques spécifiques des différents ponts afin de pouvoir les construire et vérifier leur efficacité.



Téléphone / Fax :
05 46 36 44 99
 Email : ent.olivier.richon@orange.fr
Ets Olivier RICHON
 20 bis, rue des Brassons
17390 LA TREMBLADE
PLOMBERIE SANITAIRE
CHAUFFAGE DÉPANNAGE
RAMONAGE ZINGUERIE

Intermarché
 ZAC DES BREGAUDIERES - 17390 LA TREMBLADE
Tél. 05 46 36 52 22

www.intermarche.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Une nouvelle année pour l'association avec de nouveaux parents, merci à eux de nous avoir rejoints. Merci à tous les parents qui nous ont apporté de l'aide si petite soit elle, toutes les petites mains sont les bienvenues. Nous remercions aussi notre fidèle équipe des profes-

seurs des écoles qui nous soutient sur chaque événement, ainsi que la municipalité.

À vos agendas pour les dates des activités de l'association :

- thé dansant le 7/02/2016 à la salle des fêtes de 15 h à 18 h
- carnaval le 1/04/2016 à l'ancien terrain de camping à partir de 16 h
- brocante le 19/06/2016 à l'ancien terrain de camping
- salon du bien être 16/10/2016 à la salle des fêtes de 10 h à 19 h.

Tout ceci pour continuer à monter des projets pour nos enfants.

Angèle Bazin

UNE PREMIÈRE POUR LES JEUNES FÉMININES DE LA PRESQU'ÎLE D'ARVERT



Pour la première fois, samedi 2 novembre, les installations sportives de la commune de Chaillevette accueillait les rencontres des filles U6-U9 (6 ans- 9 ans).

Organisé par FPA presqu'île d'Arvert, et en particulier Marine Ray, ce plateau réunissait les équipes de GEFCA, ESAB 96, US Aigrefeuille, Cœur de Saintonge et bien entendu du club local largement représenté.

Sous un magnifique soleil et toujours dans la bonne humeur, les fillettes s'en sont données à cœur joie sur les terrains.

En savoir plus sur le football féminin en presqu'île d'Arvert :

http://foot17.fff.fr/cg/2402/www/foot_feminin/2156490.shtml#lIZu4chJT79RJggY.99

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES : BILAN ET AVENIR

Le bilan des TAP du 1^{er} trimestre est très encourageant. En effet 85 enfants, sur 115 inscrits à l'école, y participent le lundi et le jeudi. Les ateliers qui leur sont proposés, vont du foot aux activités manuelles ou sportives en passant par du jardinage.

Victime de notre succès, les groupes sont de plus en plus importants. C'est pourquoi, nous avons plus que jamais besoin de bénévoles pour épauler le personnel communal et les professionnels.

Rappel : Qu'est ce que les TAP : La modification de l'organisation du temps scolaire (loi du 8 juillet 2013) ajoute une demi-journée d'enseignement et allège les 4 autres journées de classe. L'enjeu est de redéployer ces heures sur des temps d'activité péri-éducatifs (TAP). Du coup la fin des classes est à 16 h, ensuite les enfants peuvent pratiquer pendant 45 mn des activités dans les différents ateliers. Ces heures de TAP sont à la charge des communes et les enfants doivent être encadrés par des professionnels ce qui occasionne des frais pour la collectivité, avec également du matériel, des fournitures de travaux manuels ... Le nombre d'enfant croissant, et le nombre de bénévoles insuffisant, oblige la commission scolaire à réfléchir à une nouvelle organisation des TAP pour la rentrée prochaine.

En attendant si vous avez une passion (peinture, poterie, chant...), pratiquez une activité (tennis, tennis de table, danse...) que vous pouvez partager avec les enfants contactez le secrétariat de la mairie pour rejoindre notre équipe de bénévoles.

Sylviane Sanchez

CLUB CHAILLEVETTE LOISIRS



La rentrée du 4 septembre avec son petit loto et ses jeux habituels marquait la reprise des activités du club pour la saison 2014-2015.

Le 25, l'assemblée générale a fait le bilan de la saison passée et réélu le bureau avec une nouvelle venue, M^{me} Sylviane Alonso, M. Jean Luquin restant toujours notre président. Dès le lendemain c'était le départ d'un voyage avec le beau temps, pour les Côtes-d'Armor, dont voici le résumé.

Le 26, départ pour Saint-Gast-le-Guildo notre lieu d'hébergement, avec une halte en petit train à Dinan avant de nous installer à l'hôtel des Bains, avec vue sur la mer !

Le 27, balade au Cap-Fréhel et l'après-midi petite croisière : Dinard, Fort Lalatte et petits îlots.

Le 28, visite de la vieille ville de Saint-Malo en petit train, déjeuner à Cancale et retour par les rochers sculptés de Rocheneuf de cette côte très découpée.

Le 29, en route pour la côte de granit rose, Paimpol, Perros-Guirec, Ploumanach' pour le déjeuner et soirée à Morlaix avec découverte de la ville en petit train.

Le 30 c'est le retour avec visite du magnifique enclos paroissial de Pleyben avant le dernier arrêt pour le pot de l'amitié à la brioche vendéenne.

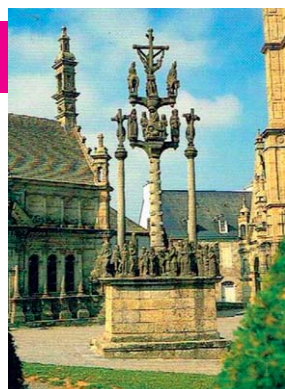
Puis les activités se poursuivent avec le premier repas de la saison à l'auberge du Moulin à Saujon le 8 novembre, le grand loto le 21, et le goûter festif de Noël le 18 décembre, pour clôturer ce 1^{er} trimestre de la saison.

Le club reprendra ses activités le vendredi 8 janvier 2016 avec le petit loto du nouvel an et le partage de la galette des rois.

Nous pensons aussi aux familles de deux membres fidèles du club qui nous ont quittés : en septembre, M^{me} Claire Rebout et en décembre M. Maurice Beurrier.

À tous, bonnes fêtes de fin d'année et heureux nouvel an.

J. Brochet



Le mot du président

Deux fois par an, et pour être inséré dans le bulletin de la commune, il est demandé à chaque association de rédiger un article relatant l'une ou l'autre de ses activités, réalisations ou projets ; ceci dans le but d'informer tous les administrés et peut-être du même coup d'inciter de nouveaux membres à venir grossir les effectifs des adhérents.

En ce qui concerne le club « Chaillevette loisirs » c'est M^{me} la Secrétaire qui a la responsabilité de ces articles (je la remercie pour ses comptes-rendus même si vous me dites que c'est le travail d'une secrétaire !) Mais il était de tradition que dans le numéro de fin d'année soient ajoutés quelques mots intitulés précisément : le mot du président. C'était pour moi l'occasion d'être l'interprète de tous les adhérents pour adresser à toute la population des souhaits de bonnes fêtes et des vœux chaleureux à l'occasion de l'entrée dans une nouvelle année.

C'est avec une triple émotion que je le fais cette année.

Tout d'abord parce que j'ai encore dans l'esprit et dans le cœur le souvenir de toutes ces horreurs qui ont secoué notre pays (d'autant que j'écris ces lignes en ce jour où toute la nation est invitée à rendre hommage à toutes les victimes).

Je le fais ensuite avec toute ma sympathie à l'égard des personnes et particulièrement celles du club qui ont perdu un être cher.

Et puis je le fais bien sûr parce que c'est la dernière fois que je m'adresse à vous en tant que président du club Chaillevette loisirs. Ce n'est pas une surprise pour beaucoup puisque lors de l'assemblée générale en septembre, j'en avais déjà exprimé le souhait ; mais en retour de tous les témoignages d'amitié qui m'ont été prodigués lors de mon intervention chirurgicale, j'ai accepté de rester à votre service jusqu'à la fin de mon mandat en septembre prochain ; il faut que se réalisent ces maximes : nul n'est indispensable ou cette autre : place aux jeunes !

Après bientôt 30 ans de responsabilité, je quitterai cette place avec la satisfaction de laisser un club j'oserais dire « en parfaite santé », avec le plaisir d'y avoir vu croître le nombre des adhérents mais avec celui surtout d'y avoir fait naître et grandir un esprit de famille.

Chaque année, en conclusion, j'essayais de vous proposer une maxime qui serait comme un leitmotiv qui vous aiderait à passer ces fêtes dans les meilleures conditions possible et pour ne pas déroger à cette tradition, je vous laisse réfléchir à cette phrase : « Il n'y a pas de honte à être heureux, mais il peut y avoir honte à être heureux tout seul. »

Et je termine en souhaitant que chacune et chacun d'entre vous, que vos parents et vos amis traversent ces 12 mois de l'année nouvelle aussi allégrement que L'Hermione a fendu la mer pour arriver à bon port le 31 décembre 2016.

Avec toute mon amitié, bonnes fêtes de fin d'année et longue vie au club « Chaillevette loisirs »

J. Luquin

CHAILLEVETTE ET LE TRAIN GOURMAND



C'est beau une éclade la nuit...



Des soirées animées par Piqthiu

Lors de la période estivale, le Train des Mouettes a, pendant quatre soirées, fait de la gare de Chaillevette son terminus. Les touristes ont ainsi pu déguster une éclade de moules, accompagnée de produits locaux.

L'animation de Piqthiu, son entrain et sa bonne humeur ont enchanté l'assistance.

BONNE FRÉQUENTATION AU MARCHÉ DE NOËL



Toute la journée, l'assistance a été nombreuse

Le samedi 12 décembre, le deuxième marché de Noël organisé par le CMAC, réunissait plus de 35 exposants dans la salle des fêtes. Producteurs et créateurs ont animé toute cette belle journée dans la bonne humeur.

SEASIDE COUNTRY DANCE



La rentrée

Depuis le 8 septembre, les cours de danse country ont repris à Chaillevette :

- le mardi à l'attention des débutants de 18 h 30 à 19 h 30 et de 19 h 45 à 20 h 45 pour les novices /intermédiaires

- le mercredi de 19 h 30 à 20 h 30 pour les intermédiaires et de 20 h 45 à 21 h 45 pour intermédiaires « avancés ».

Une section a été ouverte à Breuillet le mardi matin, de 10 h à 12 h, Elle propose 2 h de cours identiques à ceux de Chaillevette le mardi soir.

Cette année, l'association compte 70 adhérents (danseuses et danseurs) et une douzaine de membres bienfaiteurs.

Il est possible de venir découvrir la danse country en cours d'année ; n'hésitez pas à essayer, en ce début 2016, quelques pas avec notre groupe débutants le mardi.

Rétrospective des animations de l'été :

En juillet et août, l'association a participé à plusieurs animations à Chaillevette ; fête du 14 juillet au port de Châtressac et fête du 15 août au port de Chaillevette, en proposant sous son stand, des crêpes « maison » fort appréciées.

Au cours de ces 2 mois, 4 soirées danse ont permis de « garder le contact » entre les adhérents qui le souhaitent et de conclure la soirée par un pique-nique en commun.

Les 10 ans de la danse country à Chaillevette :

En octobre, à l'occasion de cet anniversaire, une soirée festive a attiré environ 150 personnes venues assister au concert proposé par le groupe El Dorado. Danses anciennes au rendez-vous bien entendu mais aussi répertoire varié s'adressant à tous les niveaux pour le plaisir de tous.

Le dimanche 29 novembre, le traditionnel repas de fin d'année du club a réuni 80 personnes aux Métairies de Mornac.

Téléthon 2015 :

Un stand de crêpes installé à la gare a permis d'encourager les plus gourmands à mieux réussir les « défis » du téléthon...

Quelques dates à retenir pour 2016 :

Reprise des cours le 5 janvier - Assemblée générale de l'association et galette des rois mercredi 13 janvier - Première rencontre inter clubs samedi 30 janvier - Deuxième rencontre inter clubs samedi 23 avril - Sortie annuelle 5,6 et 7 mai à Houtin au camping Western de la Rotonde.

14 JUILLET ET 15 AOÛT : DEUX MANIFESTATIONS TRÈS FESTIVES

Deux dates importantes dans l'été et qui prennent une couleur particulière dans notre commune puisque ces manifestations se déroulent sur les ports ou à proximité.

Le 14 juillet sur la place de Chatressac, avec des tablées à la « Astérix » où tout le monde se retrouve joyeusement, autour de grillades et de frites. Le départ avec lampions et lanternes est aussi un moment fort de cette soirée. Puis, cette joyeuse troupe chemine vers le port, où est tiré le feu d'artifice. Même si notre artificier a un peu de retard, on peut admirer les feux alentours en tentant de les situer ce qui n'est pas toujours facile.

Le 15 août est plus intimiste de par la configuration du port de Chaillevette, mais cependant nous avons reçu ce soir là 250 personnes. L'animation musicale et la présence d'Élodie et de son tour de chant ont contribué à la réussite de cette soirée.

Toutes les animations que l'on réalise se font avec l'aide de nombreux bénévoles et de bonnes volontés que nous tenons à remercier chaleureusement.

Dans ces temps troublés il est important que l'on se retrouve. Je souhaite pour cette nouvelle année que l'on partage encore de bons moments et que l'on continue ensemble à faire vivre notre jolie commune.

Catherine Bouyer

... aux sons de l'orchestre de rock



450 repas ont été servis...



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative du 11 novembre s'est déroulée au monument aux morts en présence des associations d'anciens combattants et d'un détachement de pompiers.

Après la montée des couleurs et la Marseillaise, une gerbe a été déposée par les enfants de l'école puis vint un moment de recueillement avec la minute de silence.

M. le Maire a ensuite lu un discours rendant hommage aux disparus de toutes les guerres.

Les participants et l'assemblée présente se sont retrouvés à la salle des fêtes autour d'un café.





LA CONFÉRENCE SUR L'HERMIONE A FAIT SALLE COMBLE



Ce 13 novembre 2015, 18 heures la salle des fêtes était pleine. Loin des fracas parisiens environ 200 personnes accueillait deux aventuriers : Philippe Malherbe et Maxime Jamard, équipiers sur l'Hermione. Philippe, chef mécanicien a pu effectuer l'ensemble de la traversée, Maxime,

gabier a traversé l'Atlantique d'est en ouest mais a débarqué à Boston. Ils avaient apporté des témoignages de ce périple, comme ce drapeau frappé des 13 étoiles constitutives de la nation américaine. De très nombreuses photos et vidéos ponctuaient leur récit et alimentaient leurs souvenirs. Du départ de l'île d'Aix, au retour dans la cale de radoub de Rochefort, que d'aventures...

Environ 15 000 kilomètres parcourus, des vents violents pouvant atteindre 100 km/h, des baleines, d'autres voiliers anciens, et cet accueil enthousiaste, permanent partout où l'Hermione s'est arrêtée.

Philippe et Maxime, nous ont tout raconté, avec l'humilité qui définit les héros : simplicité, humour, passion et empathie. Nous avons vibré avec eux et nous n'oublierons jamais les images qu'ils ont rapportées. Nous n'oublierons pas non plus le décor que nous a peint Jean-Michel pour illustrer cette soirée.

LA SANTONINE

C'est un joli nom Santonine, c'est un joli nom tu sais... pardonnez la parodie d'une si belle chanson de Jean Ferrat... mais le nom se prête à la poésie !



La Santonine, c'est effectivement une plante de notre littoral charentais qui n'est peut-être pas très connue, mais dont la délicatesse a inspiré à un groupe de chaillevetons le nom d'une nouvelle association.

La Santonine s'occupera d'embellir notre commune par la création et l'aménagement d'espaces verts et fleuris, en accord bien évidemment avec la municipalité, et se chargera de leur entretien. Son ambition va également au-delà des aspects décoratifs du village, puisqu'elle entend aussi élargir son action en contribuant à la sauvegarde de notre patrimoine culturel.

Un groupe bien structuré de nos villageois s'est déjà constitué et « planche » sérieusement sur son programme. Celui-ci fait pour l'instant l'objet des préliminaires d'usage, mais il va sans dire que vous en connaîtrez bientôt les moindres détails.

L'association a d'ores et déjà voté ses statuts, s'est doté d'un conseil d'administration et d'un bureau qui a confié sa présidence à André Lefebvre, spécialiste bien connu des espaces verts, puisqu'on lui doit le décor jouxtant la voie ferrée de notre commune près de la gare de Chaillevette.

Longue vie donc à cette nouvelle association, et si des effluves de fleurs des champs parviennent jusque dans vos narines dans les jours qui viennent, ce sera sans doute une émanation de l'échauffement des cerveaux de nos « Santoniniens » que vous aurez captée !

Une réunion d'information générale se tiendra le lundi 11 janvier 2016 à 18 h 30 à la salle des fêtes.

AMF TÉLÉTHON 2015 : MIEUX QU'EN 2014 !

L'année 2015 a été pour la commune, une nouvelle fois, l'occasion d'apporter son soutien à cette grande cause nationale de recherche pour les maladies rares, supportée depuis 19 ans par l'AFM Téléthon.

Il convient, ici, de citer toutes les personnes et associations qui ont contribué au succès de cette journée : l'association des motards, la FPMC 17, soit environ 200 motards se sont réunis pour un repas festif à la salle des fêtes ; l'association Sea side country, qui a rapporté 236 euros avec la vente de crêpes ; la maison de retraite Beauséjour d'Arvert qui a confectionné des cookies ; le foyer logement Les Mimosas de La Tremblade qui a proposé ses galettes ; M. Dominique Grasset d'Arvert qui nous a offert, gracieusement ses tivolis pour nous assurer de bonnes conditions ; le groupe musical Atlantica de la Rochelle qui généreusement nous a regalé de musiques qui ont réveillé chez beaucoup de tant bons souvenirs ; notre fidèle partenaire le train des Mouettes qui a assuré le fil rouge ; tous les bénévoles de Chaillevette qui ont contribué à la réalisation de cette journée.

Un grand merci à vous tous pour cette manifestation qui a rapporté 1500 euros et ainsi contribué à aider la recherche.



Les motards dans le brouillard du matin

Diplôme de mécanicien

HISTOIRE DE L'HERMIONE



Bataille de Chesapeake

L'Hermione qui a transporté La Fayette en Amérique, lors de la guerre d'Indépendance fut construite à Rochefort par l'ingénieur de marine Pierre Chevillard en 1779. Le bâtiment est certifié conforme dans les dimensions par deux capitaines de vaisseaux du Roy.

« L'ouvrage de cette frégate nous a paru solide et bien conditionné. Lesquelles dimensions nous certifions être justes, en foi de quoi, nous avons signé ».

Lors de ses essais, le navire commandé par le rochefortais M. de la Touche-Tréville croise au large de l'île d'Yeu,

il est attaqué par un corsaire anglais « la Dissidence ». Le combat tourne à l'avantage de l'Hermione qui l'oblige à amener son pavillon. Le lendemain, un autre corsaire anglais est capturé.

Fin 1779, l'Hermione regagne Rochefort pour procéder au doublage de sa coque avec 1 100 feuilles de cuivre, afin d'augmenter la vitesse du bâtiment.

À son bord, vivent plus de 300 personnes sur un navire de 41 mètres de long sur 11 mètres de large.

Dans la nuit du 14 au 15 mars 1780, l'Hermione, avec à son bord La Fayette met le cap sur l'Amérique. Plusieurs avaries surviennent, le vrai départ aura lieu le 20 mars 1780.

Le navire transporte des armes, des munitions et des uniformes pour les insurgés américains.

Enfin, le 28 avril, la frégate entre dans la rade de Boston, après 38 jours de traversée.

Le 2 mai 1780, La Fayette quitte le bord pour rejoindre le général Washington.

À partir de juillet 1780, l'Hermione, seule, ou accompagnée de frégates (la Surveillante, l'Amazone commandée par la Pérouse et ensuite avec l'Astrée) a pour mission le contrôle du trafic maritime, la transmission des dépêches, l'escorte des convois.



CENTRAKOR
DES AFFAIRES EN OR

www.centrakor.com

LA TREMBLADE

**ZAC LES BRÉGAUDIÈRES
(À CÔTÉ DE INTERMARCHÉ)**

05 46 36 08 19

Le 4 mai 1781, le Congrès américain est reçu à bord de l'Hermione.

Le 21 juillet 1781, la Touche-Tréville sur l'Hermione, et la Pérouse sur l'Astrée se trouvent face à un convoi anglais de 18 navires de transport, accompagnés d'une escorte de 6 navires de combat. La bataille se déroule à Louisbourg (Canada) et les français infligent à l'ennemi de lourdes pertes.

Le 30 août de la même année, l'amiral de Grasse, venant de Saint-Domingue, arrive avec sa flotte pour renforcer la présence française.

Se positionnant à l'entrée de la baie de Chesapeake, il empêche les anglais de ravitailler ses armées sur le continent. Ils vont tenter de forcer le passage. La bataille navale va tourner à l'avantage de la marine française.

Pendant ce temps, l'Hermione est à Boston et arrive trop tard pour le combat, mais participera au siège de Yorktown, que les armées de George Washington et du général Rochambeau ont engagé, et dont l'issue sera décisive pour la victoire.

Les Anglais capitulent le 17 octobre 1781 et le traité de Versailles signé en 1783 permettra aux 13 colonies britanniques (la Virginie, le Massachussets, le New Hampshire, le Maryland, le Connecticut, Rhode Island, le Delaware, la Caroline du Nord et du Sud, le New-Jersey, New-York, la Pennsylvanie, la Georgie) de devenir les Etats-Unis d'Amérique.

Le 25 février 1782, l'Hermione est désarmée à Rochefort, et en juillet part rejoindre l'escadre de Pierre André de Suffren dans le Golfe du Bengale envoyée pour porter assistance militaire aux comptoirs français des Indes. La paix sera signée avec les Anglais le 29 juin 1783.

L'Hermione reviendra à Rochefort en avril 1784, puis continuera sa mission d'escorte des navires marchands, notamment vers l'Inde.

La France révolutionnaire doit faire face à la Première coalition. En 1793, l'Hermione reprendra du service contre l'Angleterre et capturera un corsaire. Placée sous les ordres du capitaine de vaisseau Pierre Martin, elle est postée à l'embouchure de la Loire pendant trois mois pour appuyer les troupes républicaines contre les Vendéens.

Le 20 septembre 1793, avec un équipage peu expérimenté, dans l'estuaire de la Loire, par la faute d'un pilote local, la frégate sombre sur les rochers au plateau du Four, au large du Croisic.

Une frégate française, l'Hermione fut lancée en 1748, capturée par les anglais en 1757, ils la nommèrent HMS Unicorn Prize.

Une autre frégate, construite par les chantiers Crucy à Lorient portera le nom d'Hermione très peu de temps. Mise à l'eau le 15 novembre 1803, elle fut rebaptisée Ville-de-Milan le 26 décembre de la même année. Capturée par la Royal Navy, le 25 février 1805, les Anglais lui donneront le nom d'HMS Milan.

Quant à l'Hermione de La Fayette, celle-là, elle a échappé aux Anglais !

Jean-Michel Bouyer



PULSAT ELECTRO HALL

IMAGE SON MULTIMEDIA MENAGER

PULSAT

www.pulsat.fr

On vous connaît si bien.

ELECTRO-HALL

GUEDEAU MECHAIN

19 route de La Tremblade

17920 BREUILLET

Tél. 05 46 22 76 17

Fax 05 46 22 77 15

Naissances



- **Lilou LAURENS** née le 09/07/2015
- **Lucas MOYER** né le 09/07/2015
- **Elouan COMIN** né le 14/08/2015
- **Linoa GUILLON** née le 21/08/2015
- **Léana RETOIN** née le 21/08/2015
- **Martin MOUFFLET** né le 20/09/2015
- **Yugo TAGUERCIFT** né le 25/10/2015

Mariages



- **M. Gilles DARRAS** et **M^{me} Nathalie LAGACHE** le 13/07/2015
- **M. Michel FOUCAUD** et **M^{me} Rose-Marie BARBIERI** le 3/12/2015

Baptême

- **Morgane NACHEZ** le 18/07/2015

Si vous aussi vous souhaitez faire part d'un événement, passez en mairie signer une autorisation de publication.

BAR PUB Le Longford

Bières et Whisky d'Irlande

Ouvert de 7 h à 23 h tous les jours
(sauf mercredi) & 7J/7 à compter du 01/07

PLACE DE CHATRESSAC
CHAILLEVETTE



IMPRIM LASER
06 60 80 14 73

IMPRIMERIE TOUS SUPPORTS
Petits et très grands formats sur véhicules,
vitrines, panneaux, bâches...

Pierrick LAGARDE pierricklagarde@me.com
20, rue du Jard - 17890 Chaillevette

• VIDANGES

Fosses, puits, puisards,
bacs à graisse, piscines...

• DÉBOUCHAGE

Nettoyage de canalisations

• HYDROCURAGE

• ENTRETIEN DE RÉSEAUX

Pluviaux et tout à l'égout

47, Bd JOFFRE - 17390 LA TREMBLADE

TÉL :
05.46.36.04.99
FAX : 05.46.36.06.93

INTERVENTION RAPIDE
ROYAN-LA TREMBLADE-MARENNES-OLÉRON
DEVIS GRATUIT

Disponibilité, proximité, travail soigné
sont les maîtres mots de notre société



INSPECTION
VIDÉO
DE VOS CANALISATIONS

S.A.R.L.
**JEAN-JACQUES
SARRY**
MAISON FONDÉE EN 1930

- FUEL domestique
- CHARBON
- BOIS GRANULÉS

SALON DE COIFFURE MIXTE

D' Coif Look

05 46 47 34 06 / 06 01 43 26 66

10, rue de la Mairie - 17890 CHAILLEVETTE

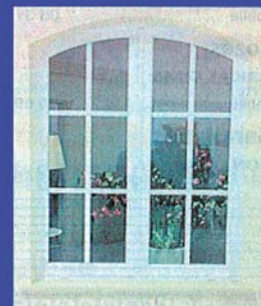
EURO MENUISERIES

PVC ■ ALU ■ BOIS

SAINTES



Portes - Fenêtres - Fermetures - Coulissants
Volets - Stores - Portails et clôtures PVC
Alu - Fer forgé - Volets roulants
Placards - Automatisme



6, rue de la Boissarderie - Z.I. de l'Ormeau de Pied

17100 SAINTES

e-mail : euro.menuiseries@wanadoo.fr

Fax : 05 46 93 33 66

Tél. 05 46 93 33 44

***Faute de participants,
le concours photos sur le thème de l'eau a été annulé.
Nous vous présentons les 3 photos reçues
de MM. LORÉ, ETELIN et M^{me} JESTIN***

